9

LETTRE SUR LE CONCOURS.

par Gerdy

EXPOSITION.

Le projet de réorganisation médicale présenté cette année à la Chambre des Pairs, par M. de Salvandy, remet en présence les différents modes qui peuvent se disputer l'honneur de recruter les professeurs des facultés de médecine. La discussion qui a eu lieu à la noble Chambre prouve que le but des diverses institutions scientifiques connues sous les noms d'Académie, de Faculté, etc., est mal apprécié ; que le Concours comme institution de nomination aux emplois publics est mal compris, et que ce sont des sujets à mettre à l'étude, dans l'intérêt de l'humanité, en général, et de notre pays en particulier. Bien que pour le moment nous ne voulions point porter nos regards sur un horizon aussi vaste que l'application du Concours aux charges publiques, en général ; bien que nous devions nous borner à nous occuper du recrutement des professeurs des Facultés de Médecine, afin d'offrir de nouveaux renseignements à la Chambre des Députés, pour le moment où le projet de M. de Salvandy lui sera présenté, à son tour, nous voulons caractériser les principaux modes de nomination aux emplois scientifiques, tirer quelques-unes des conséquences qui en découlent immédiatement, et répondre aux objections de M. Cousin contre le Concours.

1847

DES DIVERS MODES DE NOMINATION AUX EMPLOIS SCIENTIFIQUES.

Il y en a plusieurs, ce sont : 1° La *nomination directe par le Ministre;* 2° La *nomination par élection directe;* 3° La *nomination par élection indirecte ou présentation;* 4° La *nomination directe par concours.*

Dans le premier, l'*autorité* nomme, éclairée tant bien que mal par des *lumières étrangères* : aussi, souvent elle est fort mal renseignée sur la valeur des hommes qu'elle choisit. Or, comme il importe beaucoup de faire de bons choix, surtout lorsqu'ils sont et doivent être à vie, livrer ces choix à l'action d'une autorité aveugle, incapable de *juger par elle-même*, ferait de ce mode de nomination le pire de tous. Mais comme il n'en est pas question dans le projet ministériel, je n'insisterai pas davantage.

La *nomination par élection directe* se fait habituellement à la majorité des suffrages par le corps qui se recrute. Ce mode a l'inconvénient de favoriser l'esprit de corps, il a d'ailleurs la plupart des défauts que je vais exposer à l'occasion de l'élection indirecte ou par présentation. Mais il n'en est pas non plus question dans le projet de M. le comte de Salvandy; passons donc.

La *nomination par présentation* consiste dans la présentation à l'autorité, par le corps seul qui se recrute, ou en même temps par d'autres corps savants, de plusieurs candidats, parmi lesquels l'autorité choisit le professeur. 1° Dans ce mode de nomination, l'élection, telle qu'elle a toujours été, telle qu'elle est encore et qu'elle a été proposée tout récemment à la Chambre des Pairs, se fait mystérieusement, sans rapport, sans discussion publics, sans la moindre garantie d'équité et de moralité; la camaraderie s'agite et fait jouer tous ses ressorts : le père y vote pour son fils, le frère pour le frère, l'adversaire contre son adversaire ou son ennemi. On ne leur en demande aucun compte, ce serait soupçonner leur vertu, fi donc !... c'est bon quand il s'agit du Concours, institution essentiellement publique, aux formes morales, sévères et honnêtes.

2° D'ailleurs les corps savants qui font la présentation, étant composés de savants de diverses natures, d'anatomistes, de physiologistes, de pathologistes, de physiciens, de chimistes, de botanistes, etc., il en résulte que les *juges-électeurs* ne connaissent jamais tous, *par eux-mêmes*, les travaux des candidats, parce qu'ils ne peuvent pas tous les comprendre. Ceux même qui peuvent les entendre, ne les connaissent ordinairement pas non plus, soit parce que ces travaux sont dispersés dans une foule de recueils qu'on ne peut pas réunir, soit par d'autres raisons. — Enfin, les rapporteurs eux-mêmes, qui sont chargés de les faire connaître aux autres juges, les connaissent à peine, toujours par le motif qu'il est ordinairement impossible de les rassembler. Les *juges-électeurs sont donc très-incompétents.* On se récriera contre ces assertions et leurs conséquences, mais ce n'en est pas moins la vérité. — On répondra que les juges-électeurs discutent ensemble, à huis-clos, pour s'éclairer. — Mais, pour s'éclairer ainsi, ne faut-il pas pouvoir se comprendre? Et comment veut-on que des savants très-divers puissent se comprendre et apprécier les motifs que font valoir les savants spéciaux ! Cela n'est pas possible. Et comme d'ailleurs les plus éclairés qui devraient diriger les autres, sont trop souvent égarés par leurs passions, et même par des passions opposées très-vives, il en résulte que l'ensemble de ces juges-électeurs devient tout-à-fait incapable de consommer équitablement et raisonnablement la nomination. Il en est, j'en conviens, qui jugent les candidats par la renommée; mais cette autorité est plus aveugle, et plus trompeuse encore. Quand il s'agit de choisir entre quelques hommes très-éminents, il faut des lumières spéciales pour distinguer le plus capable. Si ce principe n'était évident, pourquoi composerait-on les tribunaux de jurisconsultes exclusivement? pourquoi n'y mêlerait-on pas des astronomes, des mécaniciens, des géomètres? Et si l'on ne veut pas de ces juges hétérogènes en jurisprudence, pourquoi en vouloir en médecine?

3° Comme d'ailleurs le public ne connaît pas non plus tous les titres des candidats; comme il n'y a pas d'épreuves

publiques qui puissent gêner les électeurs dans leurs passions, les intrigants dans leurs démarches, ils peuvent s'abandonner tous avec plus de liberté, je dirai même avec moins de culpabilité, aux sollicitations les plus condamnables, que s'ils étaient retenus par des épreuves solennelles d'une évidente supériorité.

L'élection est donc aussi favorable à la corruption par ses mystères, que le Concours lui est contraire par sa publicité. L'élection, d'ailleurs, augmente considérablement l'influence des gens qui, occupant de hautes positions, s'emparent alors du pouvoir électoral et en trafiquent de la manière la plus scandaleuse. Or, nous sommes à une époque où il n'est pas urgent, je crois, d'augmenter la corruption !

4° Par l'élection, enfin, les intérêts de fortune les plus considérables, les intérêts d'honneur, d'estime et de gloire les plus nobles, sont jugés sans appel, et avec moins de garantie que ne l'est un intérêt de *cent sous* par un juge de paix. Ce mode d'élection est donc une institution aussi barbare par son aveuglement que les jugements du moyen-âge. Et pourtant c'est tout à la fois l'intérêt social et l'intérêt particulier sur lesquels on prononce avec cet aveuglement. Cependant n'importe-t-il pas autant à la société qu'aux hommes instruits de voir le haut enseignement placé dans les mains des hommes supérieurs ?

5° Enfin l'expérience prouve, quelques assertions que l'on ose avancer à cet égard, que l'élection et la présentation fournissent, en général, des professeurs inférieurs à ceux qui sont nommés par le Concours, quoiqu'elles donnent parfois d'excellents résultats.

Maintenant, je me demande si le droit ne consiste pas à devoir obtenir pour soi ce que l'on mérite mieux qu'aucun autre; si le devoir ne doit pas être l'obligation de faire tout ce qui est avantageux et utile à la société ; si, quand une nation reconnaît ces principes, et quand elle rend hommage au droit devant les tribunaux pour les sommes les plus minimes, elle ne doit pas se montrer conséquente et lui rendre le même hommage, quand il est beaucoup plus important et plus estimable encore, quand il est le

droit de l'intelligence, le droit du travail et du mérite personnels? je me demande enfin, si cette haute question de jurisprudence ne mériterait pas l'examen et l'appui du corps médical et des jurisconsultes, et si la Chambre des Députés se refusera à proclamer un droit aussi manifeste et aussi éclatant que le droit de Concours public avec toutes les garanties qu'il réclame pour la nomination aux chaires des Facultés, surtout quand la Charte autorise et légitime ces vœux? Ne déclare-t-elle pas, en effet, que *les Français sont égaux devant la loi* (art. 1[er]); *qu'ils sont également admissibles aux emplois civils et militaires* (art. 3); *qu'ils ne pourront être distraits de leurs juges naturels* (art. 53)?

On pressent par la critique de l'élection comparée immédiatement avec le Concours, pour mieux faire apprécier la supériorité de celui-ci, qu'il me restera peu de choses à dire de cette dernière institution.

La *nomination directe par Concours* est faite par un jury compétent, après que chaque candidat a été soumis à des épreuves publiques, semblables par leurs conditions, où chaque candidat devient son propre défenseur. Les épreuves sont multipliées et modifiées pour mieux apprécier les diverses qualités des compétiteurs, et par suite le professeur le plus capable.

Comme le Concours est surtout destiné à éclairer sur les qualités nécessaires, indispensables au professeur, il doit être approprié à son but, c'est-à-dire faire connaître les qualités professorales. Comme tous les travaux, tous les écrits, toute la vie scientifique d'un homme, concourent à faire apprécier ses connaissances et sa capacité, ce sont des éléments dont il faut toujours tenir un compte très-exact, et c'est ce que l'on fait aujourd'hui.

Pour reconnaître les qualités du professeur dans un homme, et distinguer le plus capable dans plusieurs candidats, les savants ne sauraient repousser le Concours, sans manquer à un des premiers principes de leur vie scientifique, car c'est l'application de la méthode expérimentale à la recherche d'un professeur. Qu'est-ce, en effet, que le Concours? N'est-ce pas expérimenter direc-

tement la capacité professorale des candidats qui se disputent la conquête d'une chaire? N'est-ce pas un ensemble d'épreuves *directes d'enseignement*, destinées à montrer et à prouver : 1° que les candidats connaissent la science dans toute son étendue, et non pas seulement quelques points de son étendue; 2° qu'ils parlent assez facilement pour rendre leurs idées avec précision et avec clarté; 3° qu'ils ont assez d'ordre et de méthode pour traiter successivement d'une manière dogmatique plus ou moins complète et logique, les diverses parties d'un sujet ou d'une question.

Il faudrait avoir bien peu d'expérience des hommes, il faudrait être bien confiant dans les paroles hyperboliques de la renommée, dans les assurances de la notoriété publique, dans les rapports des Commissions scientifiques, pour espérer y trouver des garanties plus sûres que celles qui nous sont données par les épreuves et les débats publics d'un Concours, devant des juges compétents! Autant vaudrait croire que l'on aurait, dans la justice d'un tribunal composé de magistrats incompétents, jugeant sans discussions publiques, des garanties aussi sûres que dans la justice rendue en face de tous, par des magistrats éclairés, ne prononçant qu'après des débats contradictoires publics entre les parties.

Enfin, le Concours, par la publicité de ses épreuves, par la solennité et l'honneur des récompenses, frappe et touche profondément l'esprit des hommes; il enflamme leur émulation, les arrache à l'oisiveté, les détourne des mauvais penchants et les excite à des travaux inouïs.

OBJECTIONS DE M. COUSIN.

Cependant, il s'est trouvé un homme d'un grand nom, d'une grande autorité dans les choses d'intelligence et d'enseignement, savant dans les lettres et la philosophie, orateur éminent de la Chambre des Pairs, ancien ministre de l'Instruction publique, l'illustre M. Cousin, qui considère le Concours comme un moyen incapable de distinguer le fort du faible, et de donner l'honneur de la vic-

toire à celui qui en serait véritablement le plus digne. Et, chose merveilleuse ! le Concours a, selon M. Cousin, des propriétés toutes contraires, pour nommer des suppléants aux professeurs ! Il est vrai qu'on les appelle des agrégés. Voyez l'influence d'un mot !

Quelque fortes que paraissent les raisons de l'éloquent orateur, nous avons une conviction contraire si profonde, que nous ne pouvons résister au besoin de les combattre. Il nous a fallu de grands motifs de confiance pour nous inspirer une résolution aussi téméraire. Il nous a fallu être bien sûr que M. Cousin manquait des lumières de l'expérience, des lumières pratiques que nous avons acquises directement nous-même, comme *candidat* et comme *juge* dans les concours et les élections.

On nous dira que l'illustre philosophe a été souvent juge dans les concours de l'agrégation, dans les élections académiques : oui, mais il n'a jamais été candidat dans des concours importants, peut-être jamais dans des élections scientifiques, et assurément jamais il n'a fait partie des concours de médecine, ni comme juge, ni comme concurrent. M. Cousin n'est point devenu professeur de la Faculté des Lettres par le concours, quoiqu'il fût si capable d'y parvenir par cette voie.

Depuis son élévation au professorat, M. Cousin est arrivé à d'autres dignités dans l'Université, mais jamais par concours. Ainsi, il ne doit au concours aucune des grandes distinctions dont il jouit.

Sous ce rapport, nous sommes, nous en particulier, dans des circonstances moins défavorables, quoique dans une sphère bien moins élevée, en fait et en droit, que celle de M. Cousin. En effet, nous avons parcouru toute la hiérarchie des distinctions médicales par le concours et par l'élection ; nous nous sommes présenté dans sept concours importants de la pratique publique et de l'enseignement, pour ne parler que des plus difficiles par le nombre et la variété des épreuves. D'ailleurs, nous nous sommes présenté sept fois aussi à l'élection. D'une autre part, nous avons été juge plus de douze fois dans les concours où nous avions paru autrefois comme compétiteur. Enfin

nous avons pris part au moins quinze fois à des élections académiques, et deux ou trois fois à des élections de présentation pour des professeurs des écoles préparatoires. Nous avons donc, ainsi que nous le disions en commençant, pratiqué le concours et l'élection un grand nombre de fois, comme candidat et comme juge; nous avons donc une longue expérience de ces choses; et si l'expérience est le guide le plus sûr dans la pratique de la vie, nous devons être dans des conditions plus favorables que ne l'est M. Cousin, pour apprécier la valeur relative de l'élection, de la présentation et du Concours.

Nous regrettons d'être obligé d'entrer dans de tels détails, mais notre position est si humble vis-à-vis de notre honorable adversaire, que nous en avions besoin pour donner quelque autorité à nos paroles. Nous nous croyons même forcé d'ajouter que nous ne parlerons jamais que d'après ce que nous avons vu par nous-même, et que nos paroles devront avoir l'autorité d'un témoin oculaire et d'un acteur, dans les faits que nous raconterons. Nous en parlerons d'ailleurs, avec d'autant plus d'indépendance, que nous n'avons plus rien à acquérir par le concours, en faveur duquel nous nous prononçons, et que nous pouvons encore aspirer à quelque honneur dans la carrière scientifique par l'élection. En nous prononçant contre ce mode de nomination, loin de servir nos intérêts, nous les sacrifions directement à nos convictions.

Ces observations préliminaires posées, nous abordons de suite les objections de l'illustre M. Cousin, telles qu'on les trouve exposées au *Moniteur* de 1847, *pages* 1428 et suivantes. Pour n'omettre aucune de ses objections, et n'en pas affaiblir la force, nous suivrons généralement l'ordre de leur exposition, nous en citerons textuellement les paroles, nous les apprécierons, nous ferons voir que ces objections, quand elles ont une apparence de valeur, peuvent toujours être tournées avec plus d'avantage contre les autres modes de nomination que contre le Concours.

RÉPONSES AUX OBJECTIONS DE M. COUSIN.

Première objection. « *Le Concours est populaire parmi » les jeunes Docteurs en médecine.* » 1° Si le noble Pair croit que les médecins âgés et la majorité du corps médical le repoussent ; qu'après l'avoir réclamé avec tant d'ardeur en 1830, ils ont depuis changé d'opinion, il peut être assuré que l'immense majorité des médecins persiste à le vouloir, comme la jeunesse en particulier. On en a la preuve dans le vœu du congrès médical de 1845. Donc, *première erreur.*

2° M. Cousin aurait-il voulu dire que les jeunes médecins désirent le Concours parce qu'il favorise leurs intérêts, et leur ouvre prématurément des chemins de fortune ou d'aisance que l'élection ne leur offre pas. Mais sur douze mille médecins en France, il n'y en a pas quatre cents qui prennent part aux concours, il n'y ont donc aucun intérêt particulier.

3° Si l'illustre orateur eût précisé l'âge de ces médecins qu'il accuse d'une ambition prématurée, il eut été plus juste. Tout porte à croire, au reste, que M. Cousin veut parler de jeunes gens d'environ 25 ans. Il indique cet âge dans d'autres points de son discours. C'est ainsi qu'il dit en exagérant les choses jusqu'à l'impossible, et prenant un exemple dans les concours de la Faculté de Droit : « Les » membres de la Cour de Cassation pourront, s'il leur » plaît, descendre dans l'arène avec des agrégés de 25 ans. » (*page* 1429.) Je ne sais pas quels sont les réglements de concours pour la Faculté de Droit; mais on ne peut concourir pour l'agrégation à la Faculté de Médecine avant 25 ans, *et pour le professorat avant* 30 *ans accomplis*; donc on ne peut concourir pour le professorat avec des agrégés de 25 ans. Donc, *deuxième erreur.*

Ainsi, M. Cousin a eu l'injustice de livrer les agrégés à la risée, et de les calomnier, en les rajeunissant devant une assemblée, qui, par suite de l'âge élevé de ses membres, ne saurait concevoir beaucoup d'estime pour des hommes très-jeunes. Mais la plaisanterie est bien plus grave que je

ne le dis là. En effet, le relevé des concours depuis 1830 prouve que la moyenne de l'âge des candidats au concours de l'agrégation est de 31 ans 7 mois; la moyenne de l'âge des agrégés au moment de leur nomination, de 31 ans 3 mois; enfin, *la moyenne de l'âge des candidats au concours du professorat*, *de* 38 *ans* 9 *mois*, au lieu de 25 ans supposés par M. Cousin, et la moyenne de l'âge des professeurs nommés, de 40 ans. Donc le Concours ne donne pas prématurément des chances de fortune exagérées à la jeunesse laborieuse. *Troisième erreur.*

4° Mais qui a pu exciter ainsi la verve moqueuse et le persifflage de l'illustre M. Cousin? Serait-ce qu'il est jaloux de voir les médecins arriver à l'agrégation à 31 ans, au professorat à 40 ans, tandis qu'on parvient au professorat, en philosophie, à la Faculté des Lettres, à 23 et à 25 ans? Qu'est-ce, en effet, qu'un médecin de 40 ans devant un professeur de philosophie de 23 ou de 25 ans?

5° Au reste, si les conditions d'âge sont trop abaissées dans les concours, c'est la faute du Conseil royal de l'Université, et peut-être de M. Cousin lui-même, qui en fait partie, et qui a dû contribuer autant que qui que ce soit, par l'autorité dont il jouit, à fixer ces conditions. Enfin, si elles sont trop abaissées, pourquoi le Conseil les abaisse-t-il encore exceptionnellement pour de jeunes protégés?

Il serait vraiment très-conséquent qu'après avoir contribué à fixer ces conditions à l'Université, l'illustre M. Cousin fût venu s'en moquer à la Chambre des Pairs. Les hommes d'esprit et d'imagination aiment tellement les constrastes, que je n'en serais pas étonné. Ils se plaisent même souvent dans des contradictions qui intimideraient et embarrasseraient un homme de logique étroite et serrée. Je le conçois, ils y brillent par leur air dégagé, par la vivacité de leurs mouvements, par la souplesse de leur esprit, par les éclats de leur parole. Ce sont, en vérité, de petits météores, de véritables artifices, des fusées volantes qui éblouissent en éclatant, pour nous laisser aussitôt après dans une nuit profonde. Mais pourquoi l'illustre M. Cousin, qui, comme membre du Conseil royal de l'Université, sait parfaitement tous les faits que je viens de rétablir, est-il tombé dans ces erreurs graves sur le Concours?

Ainsi, à tort ou à raison, le Concours est populaire pour la majorité, et même pour la grande majorité des médecins; mais il y a des raisons qui expliquent cette popularité : le noble Pair les aurait aperçues s'il eût puisé ses renseignements à des sources nombreuses et variées; s'il se fût adressé à des hommes du métier, à ces vétérans du Concours, pour lesquels la faveur n'a jamais eu de préventions encourageantes, de sourires protecteurs, ni de panégyriques ampoulés; à ces soldats de la science, qui ont passé par tous les grades, et ne les ont obtenus que l'épée à la main, sur le champ du combat, et à la sueur de leur front. Il y avait là une question d'entendement humain qui aurait souri à M. Cousin, et l'aurait éclairé si sa philosophie puisait ses observations dans la nature, dans le cœur humain.

Quelles sont donc les raisons de la popularité du Concours auprès des médecins? C'est qu'il plaît à l'homme. En effet, la nature a partout inspiré à l'homme un penchant irrésistible pour le grand spectacle des luttes loyales par l'égalité de leurs formes, franches et nobles par leur publicité, qui élèvent les hommes supérieurs au-dessus de la foule. Les sauvages et les peuples barbares ont des concours de tir à l'arc, des concours de pirogue sur les eaux, des concours de lutte et de course dans la carrière. Nos ancêtres avaient des tournois magnifiques, comme les peuples civilisés ont des concours de l'intelligence. L'institution du Concours est donc de tous les temps, de tous les lieux, et elle n'est si chère à l'homme que parce qu'elle est d'abord un amusement naturel. Le Concours a donc des racines profondes dans le cœur humain; et comme le sentiment qui en est la source est un principe de justice, destiné à faire triompher le plus digne, c'est un sentiment noble, divin, essentiellement propre à moraliser l'humanité, parce qu'il inspire des actions élevées, d'émulation et de gloire. Aussi je n'aurais jamais cru que M. Cousin ambitionnât l'honneur d'être le destructeur d'une telle institution.

Le Concours plaît encore à la nature humaine, parce que, de son souffle puissant, il balaie tout d'abord une

foule d'hommes médiocres ou nuls qui se sentent trop faibles pour en soutenir les épreuves. La majorité des médecins, à l'instar de l'humanité, n'aime ni l'élection, ni la présentation, parce qu'elles se font sans luttes, sans combats, dans l'ombre, et que tout ce qui est caché lui inspire avec raison une irrésistible défiance. Ce sentiment est encore, à mes yeux, un des sages instincts que la nature a donnés à l'humanité pour la guider dans la pratique de la vie. Aussi, quelque respect que j'aie pour l'honorable M. Cousin, j'obéirai à la voix de la nature qui parle clairement à mon esprit, par le goût qu'elle a inspiré pour le Concours à l'humanité entière. Je suis convaincu, d'ailleurs, que, pour être durables, les institutions sociales doivent toujours être fondées sur les sentiments humains; que surtout elles ne doivent jamais être opposées à ces sentiments quand ils peuvent être tournés à l'avantage de la société. C'est pour moi un principe de psychologie politique.

Deuxième objection. — L'institution du Concours « *repousse les hommes supérieurs.* » Ainsi, ces Concours que l'on affiche dans les trois Facultés du royaume, probablement dans les écoles préparatoires, qu'on annonce dans les journaux, en indiquant les conditions d'âge et de savoir que l'on réclame; ces affiches publiques, ces annonces publiques, signifient : « Hommes supérieurs, éloignez-» vous! ce n'est pas vous que nous voulons, ce sont les » médiocrités. »

Mais qu'entend donc le noble Pair par *homme supérieur?* Il semble qu'en fait d'enseignement, ce doit être le professeur le plus capable. L'honorable M. Cousin aime mieux ne le dire nulle part d'une manière précise. Est-ce pour conserver plus de liberté dans ses évolutions? C'est une précaution bien inutile; car une fois emporté par sa brillante imagination et par l'ardeur de son pégase, l'illustre orateur est bien peu embarrassé, dans ses rapides et soudaines allures, par ce qu'il a dit et par ce qu'il a fait auparavant.

Quoi qu'il en soit, autant que j'en puis juger par l'ensemble de ses discours, les hommes supérieurs en fait

d'enseignement, même quand ils sont incapables d'enseigner, sont pour lui les auteurs de *recherches* de découvertes, les *investigateurs*, les *inventeurs*, pourvu qu'ils ne soient pas *bègues*, les hommes en renom, soit qu'ils connaissent la science tout entière, soit qu'ils n'en connaissent qu'une partie, les *auteurs de travaux spéciaux*, dans les sciences et dans les arts dont ils s'occupent. Il n'est point nécessaire que ces travaux soient étendus, plus ils sont petits et microscopiques, plus ils ont de valeur; car ils prouvent que l'auteur n'a point éparpillé son intelligence, et qu'il a eu le bon esprit de la concentrer; or, quand on n'en a guère, c'est une précaution qui équivaut au génie. En conséquence, voilà les hommes vraiment dignes du professorat.

Quant à ceux qui, grâce à une grande capacité pour le travail, grâce à une mémoire fidèle, grâce à des études profondes, étendues, générales et non spéciales, connaissent tout entière la science qu'ils veulent enseigner; qui, doués d'un jugement droit, d'une critique sûre, peuvent l'éclairer par leur raison; qui, doués d'une élocution claire, facile et méthodique, peuvent populariser la science et la répandre par la parole dans des multitudes d'intelligences, dans l'humanité entière, où les inventeurs n'auraient pu la faire pénétrer, ainsi que l'a bien remarqué M. le comte Beugnot; ceux-là sont des hommes inférieurs. Ils sont indignes d'arriver à l'enseignement des sciences et des arts, qu'ils pourraient si bien vulgariser, précisément parce qu'ils les enseigneraient avec trop d'éclat et de succès. Ainsi, l'honorable philosophe, par une erreur qui a droit de surprendre chez un homme qui s'est tant occupé de l'intelligence humaine, prend les investigateurs pour des professeurs, et les distingue ensuite plus profondément les uns des autres qu'ils ne le sont réellement.

Il prend les investigateurs pour des professeurs, parce qu'il ne veut pas qu'un investigateur, grand ou petit, puisse être profondément incapable d'enseigner. On en voit cependant tous les jours des exemples, et on ne serait embarrassé que du choix si l'on voulait en citer. C'est

d'ailleurs un résultat de la diversité et de l'indépendance des facultés intellectuelles chez les différents individus. Mais allez parler de cela à M. Cousin, qui, en fait de philosophie, en est encore aux doctrines platoniciennes. Aussi voulez-vous suivre ses principes? « en toute chose, gardez-vous de prendre des hommes du métier. » Voulez-vous un professeur? prenez un investigateur, et pourvu qu'il ne soit pas bègue, il sera toujours assez clair, assez précis, assez méthodique, en un mot assez éloquent démonstrateur des vérités de sa science; M. Cousin l'assure, et cela suffit.

Cependant j'ai des scrupules à cet égard : à mes yeux les investigateurs et les inventeurs sont des hommes qui souvent ne connaissent à fond ni la science, ni l'art auxquels se rapportent les recherches ou les découvertes qu'ils ont faites, soit parce qu'ils sont trop absorbés par les objets ou l'objet spécial de leurs études, soit par d'autres raisons.

Ainsi, les ingénieurs, les géomètres, qui lèvent le plan, la carte d'un lieu quelconque, ne sont souvent pas plus savants en géographie que beaucoup d'hommes instruits de la société, qu'un naturaliste, qu'un avocat, que M. Cousin lui-même, qui s'est modestement cité comme un médiocre géographe. De ce que ces ingénieurs ont fait des travaux originaux de géographie, le noble Pair en conclurait-il que ces ingénieurs sont des professeurs de géographie supérieurs, des savants dignes d'une chaire de géographie dans une faculté?

On n'est savant dans une science que lorsqu'on la possède à fond et tout entière, et l'on ne peut l'enseigner dans une faculté que lorsqu'on y est savant. J'ai honte, en vérité, d'être obligé d'insister sur des vérités aussi simples! D'ailleurs, si j'ai pris cet exemple, c'est parce que M. Cousin l'a choisi; j'aurais pu en citer une foule d'autres. Il y a beaucoup de sciences et d'arts où l'on peut faire des recherches et des découvertes importantes, sans posséder entièrement la science ou l'art, sans y être essentiellement savant. On pourrait même faire une découverte des plus importantes, et connaître à peine, ou point du

tout, la science ou l'art qui profiterait de cette découverte. Qui ne sait que M. Daguerre est un peintre distingué et non un chimiste ou un physicien savant? Cependant Newton, Lavoisier, ni aucun des plus grands physiciens et des plus distingués des chimistes, n'a seulement soupçonné la possibilité de l'extraordinaire découverte du daguerréotype, et n'en a eu la moindre idée. Est-ce un grand physicien ou un grand navigateur qui a découvert la boussole? Personne ne sait seulement qui il était; mais on sait bien qu'il n'a pas connu la science du magnétisme terrestre. En général, toute découverte faite par hasard, et sans recherches, sans prévision, ne prouve pas la moindre supériorité scientifique dans l'auteur de la découverte, quoiqu'il puisse d'ailleurs être un homme supérieur. Si, comme le fait paraît aujourd'hui démontré, Christophe Colomb a vogué du côté de l'Amérique pour trouver un chemin aux Indes orientales différent de celui que les Portugais cherchaient, en même temps, au sud de l'Afrique, il faut convenir qu'il n'a découvert le Nouveau-Monde que par hasard, par erreur, et non par une prévision juste des choses, par un juste calcul de son génie, comme on l'a cent fois mal-à-propos répété. Il y a des cas, au contraire, où les découvertes sont des preuves de science et de génie. Qu'un Leverrier trouve par le calcul, sans l'avoir jamais vue, une planète ignorée; qu'il en détermine la position, le volume et le poids, tout le monde reconnaît là, sans contestation, un homme supérieur, parce que tout, dans cette découverte, est dû à l'intelligence, et rien au hasard. — Donc, il ne suffit pas d'avoir fait des recherches, fussent-elles même exactes, d'avoir fait une découverte, fût-elle considérable, pour être un homme supérieur, et surtout comme professeur. Donc, *quatrième et énorme erreur*, erreur d'autant plus grave qu'elle porte sur la psychologie pratique et expérimentale.

J'ai dit que M. Cousin, en confondant les investigateurs avec les professeurs, les distinguait trop sous d'autres rapports. En effet, si les investigateurs ne sont pas nécessairement des professeurs, les professeurs ne sont pas nécessairement incapables de faire des découvertes et des re-

cherches. Souvent même, au contraire, ils servent au progrès des sciences par des remarques importantes, et même par de grandes découvertes. En réalité, il y a des investigateurs purs, des professeurs purs, et des hommes qui réunissent les deux talents par la flexibilité de leur esprit. Voilà ce qu'apprend la psychologie expérimentale à qui veut bien consulter ses leçons. Mais le professeur supérieur est, comme on peut le pressentir par ce que nous avons déjà dit, l'homme rare et éminent, qui réunit à une mémoire assez étendue pour bien retenir les faits de la science, un jugement sûr pour les apprécier, un raisonnement sévère pour en déduire les conséquences, une grande facilité, une grande précision d'élocution pour les exprimer, la faculté plus rare d'exposer clairement, méthodiquement, complètement et d'une manière vive, animée, rigoureuse, logique et critique, toutes les questions de la science ou de l'art qu'il enseigne. En un mot, c'est l'abeille laborieuse qui, butinant partout, fait des produits de son travail un miel délicieux qui profite à l'humanité entière Cet homme n'est-il pas un professeur et un homme supérieur?

Maintenant, voyons si le Concours repousse un professeur supérieur. Nous avons déjà constaté que le Concours appelle les candidats partout, à haute voix. Ce n'est pas tout : le Concours donne publiquement aux compétiteurs des juges compétents. Si l'honorable M. Cousin ne les trouve pas assez compétents, ce que nous discuterons plus bas, qu'il obtienne du Conseil royal de rendre le jury plus parfait.

Les candidats ont des droits de récusation qu'ils ne possèdent point dans l'élection ni dans la présentation, comme nous l'avons démontré. Si ces respectables droits ne sont pas suffisamment garantis, que M. Cousin leur fasse donner une garantie plus efficace; tout le monde applaudira à ses efforts.

Le jury accepté par les candidats, ceux-ci lui adressent par écrit les titres de leur vie scientifique qu'ils peuvent faire valoir. Puis, ils se présentent eux-mêmes à des *épreuves publiques*, *solennelles*, *impartiales*, *rendues aussi égales que possibles* par le jury, après de longues et loyales

discussions établies dans son sein sur les questions qui feront la base de ces épreuves. Les compétiteurs tirent ces questions au sort et en font le sujet de compositions écrites, qui mettent en lumière leurs qualités d'écrivain scientifique; de leçons orales préparées et de leçons improvisées qui montrent leurs talents de professeur sous deux aspects différents, et nécessaires à connaître pour les diverses fonctions que les professeurs ont à remplir dans les facultés de médecine. Après, vient l'épreuve de la thèse composée sur des questions proposées par le jury, comme les premières, et avec les mêmes garanties d'impartialité. Les thèses composées sont soutenues publiquement, tour-à-tour, chacune par son auteur, contre les argumentions de quatre compétiteurs, contenus, au besoin, dans les bornes d'une discussion scientifique par le président du jury. Si ce devoir n'a pas toujours été suffisamment rempli jusqu'ici, qu'on prenne des mesures pour en assurer l'exécution très-possible. Enfin, le jury entend, en séance secrète, les rapports de ses membres sur les recherches, sur les travaux, en un mot sur tous les titres antérieurs de chacun des candidats, et discute, au besoin, sur ces rapports.

Pour moi, je préférerais que la thèse fût remplacée par les travaux imprimés des candidats, qui alors serviraient de base aux discussions. On serait assuré par là, que les juges les auraient au moins examinés pendant un certain temps, et qu'ils seraient mieux en état d'en apprécier la valeur, à la suite d'une discussion contradictoire.

Le Concours ainsi constitué, est-il aussi parfait que possible? je ne le prétends pas, puisque moi-même je désirerais le voir modifier. Mais je prétends qu'il offre beaucoup plus de garanties pour de bons choix qu'aucun des modes par lesquels on peut le remplacer, et surtout que le mode de présentation proposé par l'illustre M. Cousin, et adopté par la Chambre des Pairs.

Quiconque a l'expérience des qualités nécessaires ou indispensables aux professeurs des facultés de médecine, avouera sans doute que le Concours fournit aux candidats pour le professorat, mieux qu'aucun autre mode, les

moyens de montrer leurs facultés particulières par suite de la diversité de nature des épreuves. Or, une institution, qui sans être parfaite assurément, prend autant de précautions pour faire distinguer le candidat le plus digne, tandis que l'élection et la présentation se bornent à de vains et hypocrites simulacres; qui fournit à tous les talents un moyen honorable, loyal et public, de se produire, tandis que l'élection et la présentation ne lui en offrent aucun; qui donne autant de garanties d'équité et de moralité par ses formes et ses règles sévères, tandis que l'élection et la présentation manquent à la fois à la morale et à la justice en vous soumettant au suffrage de juges incompétents par leurs lumières, comme par leurs passions; une institution enfin qui excite si vivement l'émulation et l'amour de la gloire, ne saurait être accusée, sans injustice, de repousser les hommes supérieurs. Donc, *cinquième erreur*.

Mais répliquera-t-on : nous ne disons pas que ce soit par envie, ni par injustice que le Concours éloigne les hommes supérieurs, « c'est parce que les hommes supérieurs ne » veulent pas s'y présenter, et refusent obstinément de » jouer sur ce coup de dés, vingt ans de considération et » de travaux estimés. » Sophisme, erreur! Un Concours ne saurait amoindrir en rien, ni surtout anéantir des découvertes et des travaux antérieurs estimés, des vérités démontrées et reconnues; mais il pourrait répandre la lumière sur une réputation équivoque ou usurpée; il pourrait trahir souvent une faiblesse que l'on sent, que l'on ne veut pas avouer, et dont les rivaux et les gens du métier donnent, chacun de leur côté, la même explication, ce qui prouve qu'ils en connaissent très-bien le secret. Comment, d'ailleurs, les doutes qu'un homme a de ses forces, la conscience qu'il a de sa faiblesse, peuvent-ils donner aux autres tant de foi dans ses talents? Je suppose néanmoins, que l'on refuse par pure modestie, quoique ce soit excessivement rare, par une véritable faiblesse du caractère, ou par amour-propre, de se présenter à un Concours; eh bien! les faiblesses du cœur ou les craintes de la vanité méritent-elles que l'on détruise une noble insti-

tution pour protéger avec une sollicitude toute maternelle, et comme de précieuses qualités, le défaut de toute émulation, une débilité qui frappe d'impuissance, ou la vanité qui est un vice éminemment puéril et ridicule? Quoi! on ne veut pas entrer dans la lice de peur d'être vaincu, et pour honorer un aussi noble sentiment, on supprimerait la lice et ses combats! En vérité, autant vaudrait décerner les honneurs du triomphe aux généraux qui auraient refusé la bataille de peur d'être battus? Les Romains qui ont conquis le monde par la puissance de leurs institutions politiques, autant que par la force de leurs armes, n'avaient pas songé à ce moyen merveilleux et héroïque d'exciter l'émulation de leurs généraux. Il est bien fâcheux qu'un illustre orateur ne l'ait pas proposé au sénat, qui a porté si haut la gloire et la puissance du nom Romain.

Mais abaissons nos regards, et détournons-les du spectacle de ces hauts exemples, de ces grandes institutions qui échauffent et enflamment l'émulation des peuples. Elles ne sont pas à la hauteur d'une civilisation efféminée, qui, au lieu de corriger et de réprimer les faiblesses humaines, les caresse incessamment de peur que les hommes ne se corrompent pas assez vite et assez profondément.

Quelques peu nobles que soient les sentiments qui ont éloigné du Concours des hommes distingués, s'imagine-t-on que ce fait soit particulier à l'institution du Concours? ce serait une grande erreur. J'ai vu bien plus souvent des hommes, non moins distingués que les premiers, se refuser à courir les chances d'une élection ou d'une présentation, tantôt parce qu'ils n'avaient pas de protecteurs pour les soutenir, tantôt parce qu'ils en connaissaient à leurs adversaires, tantôt parce qu'ils regardaient la nomination d'un de leurs compétiteurs comme assurée par des amis nombreux, et que dans aucun de ces cas ils ne voulaient s'exposer à un échec qu'ils regardaient comme inévitable. Cet argument, incessamment répété, que les hommes supérieurs refusent le Concours, n'est donc point particulier à cette noble institution, puisque l'élection et la présentation méritent le même reproche, et même à un plus haut degré. Donc, *sixième erreur*.

On pourrait sans doute répondre : puisque l'inconvénient est le même pour l'un et l'autre mode de nomination, il n'y a pas de raison, sous ce rapport, pour préférer le Concours. Alors j'ajouterais : l'inconvénient n'est pas égal ; ceux qui refusent le Concours, et se présentent si volontiers à l'élection directe ou à l'élection par présentation, ne le font, soit qu'ils aient une réputation à conserver, soit qu'ils n'en aient point à perdre, que lorsqu'ils ont de puissants protecteurs, tandis qu'avec les mêmes appuis, et quelquefois avec des appuis plus considérables encore, ils refusent obstinément le Concours, par cela seul qu'ils sont à peu près sûrs d'être battus dans les épreuves publiques. Ainsi, ceux-ci ne reculent devant le Concours que parce qu'ils se *défient de leurs forces* qu'ils connaissent mieux que personne, tandis que les autres s'éloignent de l'élection par cela seul qu'ils se *défient des juges ou du mode de jugement adopté dans l'élection.* Veut-on un exemple curieux à l'appui de mes assertions. En voici un des plus remarquables, dans lequel il n'y aurait rien à contester si je citais les noms des acteurs.

Quatre médecins pensaient à se présenter pour une chaire d'anatomie spéciale devenue vacante, et qui devait être donnée à l'élection. Trois enseignaient depuis longtemps l'anatomie humaine. L'un d'eux enseignait en outre depuis dix ans avec succès l'anatomie spéciale, qui faisait l'objet de la chaire vacante. Ses recherches particulières en avaient fait une science nouvelle qu'il avait publiée. Le quatrième n'avait jamais professé l'anatomie, ni dans son ensemble, ni dans aucune de ses parties. Jamais d'ailleurs il n'avait rien publié et ne s'était montré dans aucun Concours sur cette science. Les deux premiers de ces quatre médecins, après quelques démarches, ne crurent pas devoir se présenter, bien qu'ils fussent très-capables de disputer la chaire au Concours, si elle y avait été mise; mais l'anatomiste de la spécialité persévéra et se présenta. Qui croit-on qui fut nommé?..... ce fut précisément celui qui n'avait jamais professé, jamais écrit sur l'anatomie, qui n'avait aucun titre scientifique. Mais il avait un oncle parmi les juges, et, pour protecteur, un

grand et puissant personnage, ministre ou sur le point de l'être. Ce fait ne montre-t-il pas pourquoi le dernier compétiteur s'est présenté pour faire un métier qui n'était pas le sien, et croit-on qu'il y fût venu si la chaire eût été livrée au Concours, bien qu'il n'eût pas de réputation à y perdre?

A ce fait j'en pourrais ajouter beaucoup d'autres, mais pas un qui justifiât aussi bien ce que j'ai dit de l'élection et de la présentation.

Si des hommes distingués refusent le Concours, ce n'est pas seulement parce que, connaissant leurs études incomplètes et insuffisantes pour le Concours et pour le Professorat, ils n'osent pas en affronter les luttes, c'est surtout parce qu'ils espèrent arriver au même résultat par d'autres voies. S'il n'y en avait pas d'autres que le Concours, ils ne manqueraient pas de s'y présenter, quand ils auraient les qualités nécessaires au professorat. Voyez si ceux qui veulent jouer un rôle dans nos assemblées politiques, se tiennent à l'écart de peur d'être vaincus dans les débats publics; si ceux qui ambitionnent le ministère, reculent devant les luttes à soutenir, de peur d'être ensuite attaqués par des adversaires indignes d'eux? Ne les recherchent-ils pas, au contraire, pour montrer leur capacité? Eh bien! ces luttes de la tribune, où l'on voit les députés se presser si nombreux, que tous ceux qui veulent y monter n'y trouvent pas place, ne sont-ce pas de véritables joûtes, des tournois, enfin des concours, avec des argumentations autrement vives que celles contre lesquelles on s'élève avec tant d'exagération? Ces luttes si passionnées, si rudes et si âpres, pourraient-elles servir de prétexte au renversement du gouvernement constitutionnel? Ne serait-ce pas le comble du ridicule? Qu'on cesse donc d'affirmer que les hommes supérieurs, ou pour parler un langage plus précis, que les hommes capables de bien professer, préfèrent s'abstenir d'enseigner, et se priver de la possession d'une chaire, plutôt que d'affronter les chances d'un Concours. Encore une fois, cela n'est vrai que lorsqu'ils ont l'espérance ou la certitude d'arriver au professorat par une voie plus douce que celle du Concours, ou lorsqu'ils désirent molle-

ment la chaire à remplir. Mais alors si elle leur convient, ils n'y conviennent pas. Ce qu'il faut dans un professeur nouveau, c'est un homme qui ambitionne ardemment la chaire vacante. Comptez qu'alors elle ne restera pas stérile entre ses mains, qu'elle enfantera des élèves nombreux et distingués, qui, en se répandant partout, feront la gloire du professeur et le bien de l'humanité.

Si les Concours ne sont pas bien institués, modifiez-les; s'ils ne le sont pas de manière à mettre en lumière les qualités nécessaires au professeur, perfectionnez-les, mais ne les supprimez pas. Jamais les hommes capables, je ne dis pas d'être des professeurs supérieurs, mais des professeurs passables, ne manqueront de se précipiter dans la lice, quand ils n'auront pas d'autre moyen de parvenir à l'enseignement public. Quoi ! les femmes elles-mêmes s'y soumettent au besoin, malgré la timidité de leur sexe, et les hommes, qui doivent avoir plus de fermeté de caractère, une virilité morale si nécessaire dans les gouvernements parlementaires, surtout pour ceux qui aspirent à être professeurs publics, se refuseraient aux Concours! Et on remplacerait des institutions qui fortifient les âmes, par des institutions qui les dégradent! Gardons-nous en bien, nous sommes déjà descendus bien trop bas pour ne pas chercher à nous relever par le ressort des institutions.

Donc enfin, le Concours ne repousse pas les hommes supérieurs. *Septième erreur.*

Troisième objection. — « *Le Concours encourage et fa-* » *vorise la médiocrité bien dressée.* » A qui fera-t-on croire un semblable paradoxe? Aujourd'hui les candidats ne parviennent au professorat qu'après plus de vingt ans d'études, et après six, sept concours de trois à quatre mois de luttes et de combats; ils s'y usent et s'y tuent, c'est le métier le plus rude et le plus ingrat, dit avec raison M. Cousin; alors, vous croyez qu'il va en conclure qu'une institution qui excite à de tels travaux, est nécessairement supérieure à celle qui ne les inspire point? Non, il prétend qu'elle *encourage et favorise la médiocrité*. Dans ma jeunesse, on nous enseignait, comme une maxime incontestable par

sa sagesse, que le travail opiniâtre triomphe de tous les obstacles, on nous le disait même en latin; c'était sous l'Empire, à une époque où tout était grand. Maintenant que la politique est si grande, on nous enseigne comme une nouvelle vérité philosophique du haut de la tribune de la Chambre des Pairs, et sans contradiction, que le Concours, qui est le plus rude des métiers, un métier qui use et qui tue par le travail, *encourage et favorise la médiocrité.* Comme c'est encourageant! En vérité, il n'est tel d'être un grand philosophe pour réformer les vieilles erreurs et les plus antiques préjugés!

Cependant, comment se fait-il qu'une institution aussi méprisable que le Concours excite une telle émulation; que sur dix-neuf concours en seize ans, elle ait amené jusqu'à 188 concurrents? Comment se fait-il qu'elle en accroisse tellement le nombre, chaque année, que nous soyons obligés maintenant d'en éloigner une partie par un premier concours? Comment se fait-il que, malgré cette élimination préliminaire, si pénible pour les juges et pour les compétiteurs, l'affluence des candidats ne diminue point, et qu'aucune difficulté ne puisse refroidir leur ardeur ? Il faut en convenir, une institution aussi vivace, est une institution qui a de profondes racines dans le cœur humain, une institution qu'il n'est permis à personne, si grand qu'il soit, d'abaisser et d'avilir; une institution humanitaire de progrès, de civilisation et d'avenir, qu'aucune autorité ne saurait étouffer, surtout pour la remplacer par une institution de simple élection, d'où l'on voit surgir tantôt un nom glorieux, il est vrai, mais tantôt un nom obscur qu'on propose ensuite à deviner, comme une énigme, à ceux qui ne savent pas encore le résultat de l'élection! Non! non! c'est impossible; ces santés usées au travail, ce métier si rude qui tue, attestent une institution puissante et féconde, qui remue les hommes comme une passion, qui les grandit comme ce qui vient d'en haut, tandis que l'élection n'inspire que la défiance, et éteint l'ardeur.

En définitive, dire, d'une part, que le Concours tue par le travail; et d'autre part, qu'il encourage et favorise la médiocrité, est une contradiction, et par conséquent une *huitième erreur*.

« *Médiocrité bien dressée* » en est une autre, en même temps que ces expressions de mépris sont aussi injustes qu'inconvenantes. Comment un candidat *bien dressé*, c'est-à-dire, un homme habile aux concours si difficiles, si longs du professorat, supérieur dans des épreuves d'enseignement appropriées aux éminentes facultés qu'elles doivent faire ressortir, pourrait-il n'être qu'une médiocrité bien dressée? Comment l'illustre M. Cousin a-t-il pu se laisser aller à des expressions aussi inconséquentes qu'injurieuses? C'est qu'il s'est laissé inspirer ces objections par des ennemis du Concours, qui n'ont ni le courage, ni l'énergie nécessaires pour en vaincre les difficultés, tantôt parce que ce sont des fractions de savants, des savants châtrés, qui ne connaissent que quelques points de la science objets du Concours, tantôt parce que ce sont des hommes incapables de professer, tantôt par d'autres motifs déjà dits.

Quatrième objection. — Pour donner une idée exacte du mépris qu'on doit avoir pour le Concours, l'illustre M. Cousin, à défaut de faits réels et sérieux, trace une description burlesque des travaux préparatoires des candidats : « *On passe toute sa jeunesse, et une bonne partie de* » *son âge mûr, à s'exercer à faire des leçons d'une heure ou de* » *quarante-cinq minutes sur une série de questions... Quand* » *on arrive au professorat, on n'est plus bon à rien, on ne produit plus... on meurt de lassitude et d'épuisement.* »

Je ne réponds pas à l'accusation de s'exercer à faire des leçons de quarante-cinq minutes, c'est une puérilité qui n'a pu trouver de croyance que chez les personnes étrangères aux travaux des Concours de professeur.

Mais il est vrai que des compétiteurs se préparent de loin, dans des conférences, et traitent toutes les questions de la science successivement, pour n'en oublier et n'en négliger aucune. Ces leçons deviennent ensuite l'objet d'argumentations critiques de la part des camarades qui leur ont servi d'auditeurs. Et que pourrait-on reprocher à cette manière d'étudier? Est-il possible d'agir avec plus de prudence, dans un but plus raisonné et plus utile. Quoi! voilà des hommes qui veulent enseigner, ils commencent par

étudier à fond chacune des questions de la science, puis ils s'habituent, ils s'exercent à les enseigner, à les exposer clairement, nettement, profondément, complètement, à discuter, raisonner sur les faits qu'ils doivent apprécier, et l'on se moque d'eux! Mais qu'on se moque donc aussi de tous les hommes qui s'exercent au métier qu'ils doivent pratiquer; qu'on ait le courage de se moquer des soldats qu'on exerce, à vide et à blanc, à manier les armes, qui s'habituent aux marches et aux évolutions militaires!

Il y a longtemps que je soupçonnais l'éclectisme d'être une philosophie creuse, stérile, mortelle à la pratique des affaires, mais je ne la savais pas aussi hostile au plus simple bon sens pratique.

Ainsi, ce que M. Cousin a blâmé à la suite des adversaires du Concours, est précisément ce qu'il faut louer très-haut. Et lorsqu'il arrive à ces malheureux travailleurs de succomber à la peine, loin de mériter les sarcasmes, ils sont dignes du respect des hommes. Il est toujours glorieux de mourir victime de son dévoûment à une noble tâche, à la plus noble des missions, à la culture de la science et de l'enseignement qui en répand les lumières et les bienfaits. Aussi, je plains beaucoup moins celui qui succombe enseveli dans la gloire d'une entreprise honorable, que l'homme illustre qui, déversant le dédain et le mépris sur de nobles travaux, ternit sa réputation par une entreprise indigne d'une haute intelligence. Donc, *neuvième erreur.*

CINQUIÈME OBJECTION. — « *Il faut avant tout de la mémoire, une grande présence d'esprit, de l'audace.* » Les adversaires du Concours prétendent qu'il fait triompher exclusivement la mémoire et la parole. C'est là une petite calomnie imaginée par ceux qui ne savent pas plus la science qu'ils ne seraient capables de l'exposer. Nous y reviendrons tout-à-l'heure. — De la présence d'esprit, je l'accorde; mais il en faut aussi pour le professorat, il est donc bien qu'elle soit nécessaire dans le Concours. Quant à l'audace, elle nuit plus qu'elle ne sert; je pourrais en citer plus d'un exemple. La mémoire ne suffit pas plus

que l'audace pour le succès dans un Concours. Un homme qui ne serait qu'un perroquet verbeux, sans jugement pour apprécier les choses, sans méthode et sans clarté dans l'esprit pour les exposer, ne serait jamais supérieur à un homme clair, judicieux, méthodique, qui s'exprimerait seulement avec exactitude.

J'ai vu, déjà bien des fois, des candidats parler avec grâce, avec facilité, sur un sujet qu'ils connaissaient mal; eh bien! plus ils parlaient, plus ils faisaient d'erreurs, absolument comme M. Cousin lorsqu'il calomnie le Concours. Dans ce cas, celui qui ne peut pas parler, est préservé par son impuissance même. Il en est encore ainsi, quand on manque de jugement, de capacité : plus on parle, plus on montre son infériorité, sa faiblesse. Et s'il est vrai que les chances du hasard puissent favoriser certains candidats par les questions que le destin leur envoie, les chances les plus avantageuses sont toujours en faveur des plus forts, quand le Concours est convenablement institué. Par la même raison, plus les épreuves se multiplient, plus le mérite supérieur a de chances de battre ses adversaires.

S'imaginer que la mémoire et la parole puissent remplacer le jugement et la critique, c'est tomber, à mon sens, dans une grande erreur de psychologie pratique. Aussi, les hommes qui ont de l'éclat dans les Concours convenablement institués, sont tous des hommes d'un mérite réel par le savoir, par le jugement, par le talent d'exposition, et il faut être bien étranger à ces nobles luttes pour le méconnaître. Donc, *dixième erreur*.

Je sais bien que tout le monde n'en convient pas. En général, les gens qui ne peuvent pas parler méprisent le talent de la parole, et traitent de bavards ceux qui le possèdent. D'une autre part, les vaincus ne veulent jamais l'être que par la mémoire et par la langue. C'est une satisfaction de l'amour-propre humilié. Ils nient la capacité de leur vainqueur, ils n'avouent pas même la supériorité de son savoir, quoique, par une inconséquence vraiment comique, ils lui reprochent la puissance de sa mémoire. Et, si on les en croyait, on nommerait pour professeurs des hommes qui ne connaîtraient pas la science, parce qu'ils

seraient suspects de mémoire, et ne parleraient pas plus que des sourds-muets, de peur que ce ne fussent des bavards. Comment des hommes graves et éclairés peuvent-ils être dupes d'accusations aussi inconséquentes et aussi intéressées !

SIXIÈME OBJECTION. — « *Le Concours ôte au professorat sa dignité.* » Est-ce parce qu'il entraîne des discussions vives? Mais les discussions parlementaires ne le sont-elles pas davantage, et voudrait-on aussi les supprimer en faveur de la dignité des ministres? Est-ce parce que plusieurs nominations de professeurs ont été accueillies par les sifflets et les outrages des élèves? Mais n'y a-t-on pas apporté un remède efficace, en supprimant la proclamation publique du professeur? Si, néanmoins, on prétend en faire une objection contre le Concours, en faveur de l'élection par présentation, je répondrai que l'outrage fait à un élu dans l'enceinte fermée d'une école, est bien surpassé quand il est fait par la formidable voix de la presse, comme on le voit dans l'élection; que d'ailleurs la nomination du professeur n'en est pas moins exposée aux attaques des élèves lorsqu'il vient à commencer son cours; qu'il n'y a pas d'exemple qu'on ait persévéré à outrager un professeur nommé par Concours, tandis qu'il y a des exemples d'injures répétées, faites à des professeurs nommés par élection ou par présentation. Enfin, j'ajouterai qu'à tort ou à raison, les élèves accordent toujours plus d'estime aux professeurs nommés par Concours; que cette institution est à leurs yeux un baptême qui honore le professeur et le grandit, loin de l'abaisser et de l'amoindrir. — *Onzième erreur.*

SEPTIÈME OBJECTION. — « *Le Concours est mortel à l'esprit* » *de recherches.* » Exagération! Comme les qualités du professeur supérieur sont fort difficiles à acquérir, et que les investigateurs spéciaux n'ont pas de rivaux plus dangereux pour le professorat, que ceux qui en cultivent tous les talents avec un grand soin, les investigateurs en tirent la conséquence que les professeurs ne peuvent pas à la fois devenir de grands investigateurs et de grands professeurs.

Il est vrai que cette réunion de talents est rare. Mais l'objection peut être retournée avec bien plus d'avantages contre les investigateurs. En effet, les travaux de recherches absorbant beaucoup de temps, empêchent souvent d'embrasser la science dans toute son étendue. Or, cette qualité est la plus indispensable pour enseigner, tandis que celle d'investigateur n'est pas indispensable. Il n'est donc pas logique d'en faire une objection au Concours. Donc, *douzième erreur*.

Mais est-il vrai que les candidats qui se préparent aux Concours de professeur n'aient pas le temps de se livrer à des recherches originales et n'entreprennent point de travaux importants? Cette assertion est si peu vraie, que les jeunes gens qui sortent des hôpitaux, les agrégés qui en sont sortis déjà depuis quelque temps, et qui sont tous des candidats futurs au professorat, sont en même temps les hommes qui fournissent le plus d'aliments à la presse, de richesses nouvelles à la science, de faits quotidiens, hebdomadaires ou mensuels aux journaux; qu'en général, les médecins et les chirurgiens ne publient plus de travaux importants au-delà de 45 ou de 50 ans, parce qu'ils se livrent alors presque exclusivement à la pratique. Qu'on le sache donc bien! quelque étendues que soient les études préparatoires aux Concours, elles n'absorbent jamais tout le temps d'un homme actif et laborieux. Ce qui empêche surtout les travaux originaux, c'est la satisfaction complète d'un esprit peu difficile et peu critique, à la lecture des auteurs; c'est la naïveté crédule du jugement qui accepte comme démontrées les assertions d'une grande autorité; c'est la paresse et l'impuissance du jugement et du raisonnement qui abandonnent les conséquences des faits avant de les avoir saisies ou épuisées; c'est la faiblesse de la faculté d'invention, qui n'a la vue ni assez puissante, ni assez longue pour apercevoir dans les ténèbres du néant les inventions que l'on peut tirer de sa nuit profonde; c'est peut-être, aussi quelquefois, le mépris ou l'indifférence pour la gloire, le dégoût de la réputation et de la renommée, à la vue de tant de réputations méprisables et de tant de renommées menteuses.

Mais, qu'on en soit bien convaincu, en médecine comme en toute autre chose, quiconque est assez heureux pour entrevoir la lueur d'une vérité nouvelle de quelque valeur, ne s'endort plus dans l'insouciance. Les sciences et les arts ont, comme la poésie, des passions, des génies, des muses, des dieux qui les inspirent, les échauffent et les enflamment. Une fois embrasés, ils sont tout entiers à l'objet de leur passion, et leur ardeur ne s'apaise et ne s'éteint que par la conquête de la vérité ou des principes qu'elle poursuit. Le Concours le plus prochain ne peut jamais que modérer cette passion, sans l'étouffer. La lutte terminée, l'ardeur pour les recherches commencées se rallume avec une énergie nouvelle.

D'ailleurs les travaux antérieurs ont toujours pesé d'un très-grand poids dans les décisions des jurys de Concours de la Faculté. Les candidats des Concours le savent tellement bien que les jurys sont accablés de la somme des travaux à apprécier, tant elle augmente depuis qu'elle est devenue un élément de succès. Donc le Concours, *loin d'être mortel à l'esprit de recherches*, en est le plus vif excitant; donc, *treizième erreur.*

Huitième objection. — « *Dans un Concours, presque tout est livré au hasard, à la disposition présente, à l'état de santé.* » Il y a quelque chose de vrai; mais la vérité est exagérée jusqu'à l'erreur. D'abord on peut en dire à peu près autant de l'élection et de la présentation. Si un candidat est malade au moment où elles se font et qu'il ne puisse se livrer aux intrigues démoralisantes qui constituent cette espèce de concours, malheur à lui! S'il a un ami influent dans les juges, et que cet ami se trouve indisposé, encore malheur à lui! Donc, cette imperfection du Concours ne lui est point particulière.

Neuvième objection. — « *Les questions sont inégales entre les divers compétiteurs, elles sont les plus faciles ou les plus ardues.* » Encore une exagération! Le jury rend les questions aussi égales que possible, et ne pourrait que par négligence y laisser une grande différence. Il y aurait

d'ailleurs des moyens de les rendre, pour la plupart, tout-à-fait égales, si cela était indispensable.

Mais M. Cousin s'est chargé lui-même de montrer que l'identité des épreuves n'est pas nécessaire, puisqu'il veut qu'on apprécie le mérite des candidats, seulement par la valeur des titres antérieurs qui sont des travaux tout-à-fait dissemblables par leur sujet. Donc on peut apprécier le mérite des candidats en les jugeant chacun sur une composition différente, ainsi qu'on le fait, au reste, tous les jours, dans les Académies. — *Quatorzième erreur.*

Dixième objection. — « *Bichat a échoué dans un Con-*
» *cours pour la place de chef des travaux anatomiques.*
» *Laennec eût trop souffert d'y descendre. En* 1830, *on n'a*
» *pu y décider Broussais, et la plus belle chaire de médecine*
» *est aujourd'hui vacante dans la vieille et célèbre école de*
» *Montpellier; c'est à qui n'ira pas la disputer.* »

D'abord le fait de Bichat est une *quinzième erreur*, car il n'a pas concouru; celui de Laennec, une *pure supposition*, et une *seizième erreur.* — Broussais, il est vrai de le dire, n'a rien osé demander au Concours, parce qu'il y aurait rencontré des adversaires très-capables par leurs travaux, et bien plus capables que lui dans l'art de professer. Il a été plus hardi auprès de l'élection et de la présentation à l'Académie des Sciences. Eh bien! jugez par cet exemple que je n'ai pas choisi, des lumières et de l'équité de l'élection et de la présentation. Broussais, qui avait du moins une grande activité médicale, comme écrivain et comme praticien, est tombé sans gloire devant un rival qui ne l'aurait certes pas fait reculer au Concours. Enfin, quant à la chaire de Montpellier, si les médecins de Paris ne vont pas la disputer, c'est qu'ils se décident difficilement à abandonner les espérances que donne un grand théâtre, comme Paris.

Onzième objection. — « *Dans une élection, c'est déjà un*
» *honneur d'avoir été présenté, il n'en est pas ainsi dans un*
» *Concours public; là un échec est un affront.* » Si M. Cousin veut dire qu'on ne peut pas retirer d'honneur d'un

Concours où l'on a échoué, c'est une erreur. Beaucoup de candidats concourent seulement pour la considération qu'ils peuvent y gagner, et, pour s'en faire un *titre honorable*. Donc *dix-septième erreur*.

Quand la nomination n'est pas aussi juste qu'on pourrait le désirer, il y a souvent quelqu'un qui en retire plus d'honneur que le vainqueur, c'est celui qui avait le plus de droits à triompher. Souvent même alors la sympathie populaire s'attache à lui. Est-ce un bien? est-ce un mal? Est-ce la volonté de Dieu, le *vox populi, vox Dei*?..... Vous répondez non! — Qui donc a semé ces sentiments de justice dans le cœur de l'homme, dans l'humanité entière? Laissez-moi croire que dans toute grande iniquité, la sympathie populaire pour la victime est inspirée du ciel, et devient une compensation légitime. Je demande maintenant si, lorsque la présentation ou l'élection repoussent injustement des hommes de mérite, elles leur offrent en retour la gloire d'une injustice que les échos répandent en leur honneur, et qui leur assure des sympathies dévouées.

En définitive, convenez que l'élection, aussi bien que le Concours, peut humilier; mais que le Concours seul peut ajouter beaucoup à la réputation et à la gloire de ceux qui honorent son culte et ses autels.

DOUZIÈME OBJECTION. — Je laisse de côté le tableau exagéré d'un auditoire impitoyable, qui foule les candidats aux pieds, et je passe à l'examen des qualités que M. Cousin réclame du professeur, et qu'il ne croit pas pouvoir découvrir par le Concours : « Cette qualité éminente du » professeur, que nulle autre ne remplace, c'est l'auto- » rité,.... elle vient de l'âge....., du savoir, de la renom- » mée..... Qui la possède est un maître! »

L'âge! Nous savons que les professeurs n'arrivent pas à la Faculté de Médecine de Paris avant l'âge moyen de 40 ans. C'est l'âge où l'illustre M. Cousin abandonnait l'enseignement de la Faculté des Lettres, qu'il avait commencé à 23 ans. Si M. Cousin a exercé, dès le principe, une grande autorité sur son auditoire, il faut convenir que ce n'était

pas par son âge, et que cette qualité n'est pas indispensable.

A parler sérieusement, à 40 ans, on manque déjà, comme nous avons pu en juger par nous-même, de la force et de l'activité de la jeunesse, quel que soit le mode par lequel on arrive au professorat. Aussi, voit-on quelquefois, ailleurs qu'à la Faculté de Médecine, il est vrai, des professeurs se retirer de l'enseignement dès cette époque. Mais ne paraîtra-t-il pas un peu singulier que le célèbre professeur trouve trop avancé pour continuer des leçons à la Faculté des Lettres, l'âge qui lui paraît trop peu avancé pour en commencer à la Faculté de Médecine? Toutes ces contradictions proviennent de ce que l'on a voulu faire croire que le Concours nommait des professeurs trop jeunes. — *Dix-huitième erreur.*

Le *savoir!* L'élection et la présentation ne le prouvent point, ainsi que nous l'avons établi.

Le Concours, au contraire, ayant toujours des juges bien plus compétents que ceux de l'élection ou de la présentation, ces juges, comme nous l'avons démontré, peuvent plus facilement lire et connaître les ouvrages des candidats, et en apprécier la valeur. Enfin, et c'est là un des grands avantages du Concours, les juges étant forcés d'assister aux épreuves *entières*, on est sûr, au moins, qu'ils pourront par *eux-mêmes* apprécier plusieurs des éléments du Concours, *tandis qu'il n'est jamais* sûr, et qu'il est même certain qu'ils ne lisent pas ou lisent peu les écrits des candidats.

La *renommée!* Mais M. Cousin a dit ailleurs en langage énergique et concis : « *De la réputation, en a qui veut; de la* » *gloire, c'est différent!* » Oui... à certain prix, au prix de l'honneur, de l'honnêteté et de la probité... de la renommée, en a qui veut! Belle moralité, bien digne d'une époque où il n'y a plus de sens moral et où le charlatanisme s'étale sans pudeur! Qui ne sait d'ailleurs, que si la renommée a cent bouches pour dire la vérité, elle en a des milliers pour répandre l'erreur et le mensonge? Qui ne sait qu'elle se prostitue aussi souvent à l'ignorance et au charlatanisme qu'au talent et à la vertu; qu'elle laisse dans

l'obscurité des hommes du plus grand mérite pour glorifier les médiocrités les mieux prouvées ? Et voilà la divinité qu'honore un grand philosophe, pour réussir dans une opposition injuste et mal fondée ! A quoi sert donc la philosophie, si les philosophes s'inclinent devant la renommée comme le vulgaire ? Mais, dira-t-on, la renommée dont vous parlez, n'est pas la renommée vraie, la renommée juste. Sans doute, mais comment la distinguer, lorsqu'on est par soi-même incompétent, incapable de l'apprécier, et qu'on a besoin des lumières de gens qui peuvent s'abuser et abuser les autres? Donc, la renommée est un guide infidèle dans la recherche du mérite, donc, *dix-neuvième erreur.*

A ces remarques, j'en ajouterai une dernière, c'est que M. Cousin n'a pas seulement cité la qualité qui donne le plus d'autorité : *le talent complexe du professeur*, le talent de savoir et de bien exposer, rehaussé par la solennité du Concours. A de telles conditions, on est toujours bien accueilli, et toujours honoré !

Après avoir représenté Bérard Auguste comme un homme qui s'est tué à des travaux ridicules et frivoles, aux travaux préparatoires du concours et de l'enseignement, on l'a montré mourant épuisé et sans gloire. C'est une grande injustice, Bérard ne fut pas un grand inventeur, ce n'était pas là son talent, mais c'était un professeur savant et distingué; un chirurgien très-habile, et si sa gloire n'a pas fait plus de bruit, c'est qu'il a été trop tôt enlevé au professorat; c'est qu'il n'a pas appelé à son aide cette renommée qu'on a quand on veut, et dont on ne veut pas lorsqu'on est honnête.

On daigne accorder que par le régime du Concours plus d'un « homme supérieur est arrivé à l'enseignement. » Puis on se demande si ce résultat n'est pas arrivé, malgré l'institution; mais on se garde bien d'essayer de le démontrer. C'est fâcheux, la démonstration eut été piquante.

Treizième objection. — M. Cousin reproche au Concours d'*élire des professeurs nommés à l'avance*. Ce reproche n'est-il pas beaucoup plus fondé encore pour la présentation et

l'élection? Ne sait-on pas bien plus sûrement quel sera le candidat élu? Plusieurs raisons le font deviner, et tantôt ces raisons sont légitimes, tantôt elles ne le sont pas. Eh bien! quelle institution laisse plus de ressources au mérite, et surtout au mérite mal apprécié, que le Concours, pour prévenir une nomination qui semble d'autant plus inévitable qu'elle est sanctionnée par l'opinion? Donc, c'est une *vingtième erreur* d'attribuer au Concours particulièrement, un résultat qui arrive bien plus souvent par l'élection et la présentation.

Quatorzième objection. — « Sanson, le successeur de » Dupuytren, m'a déclaré, dit M. Cousin, que s'il eût pu » pressentir quels désagréments lui étaient réservés de la » part de certains concurrents, dignes à peine d'être ses » écoliers, il eût renoncé à la succession de son maître. » Mais Sanson, que j'ai appuyé autant, et peut-être plus que personne, dans le Concours où il a été nommé, ne m'a jamais fait entendre de pareilles plaintes, et d'ailleurs Sanson a concouru quatre fois avant de réussir; pourquoi donc s'est-il représenté au Concours une seconde fois, une troisième fois, puis une quatrième fois, s'il a éprouvé des désagréments qui devaient le faire renoncer? Vous le voyez, M. Cousin est sans cesse victime de ses illusions. — *Vingt-unième erreur.*

Nous aurions bien d'autres choses à répondre sur ces prétendus concurrents, indignes d'être les écoliers de Sanson. M. Cousin ne les a tant abaissés que pour rehausser la mémoire d'un homme de talent, qui n'avait certes pas besoin de ces exagérations fantastiques pour être honoré.

Quinzième objection. — L'illustre philosophe poursuivant le cours de ses succès, croit devoir attaquer la compétence des juges de Concours, et là, il veut être aussi irrésistible que résolu. Mais il n'a pas plus tôt pris sa résolution, qu'il trébuche et tombe dans une *vingt-deuxième erreur.* « Quand une Faculté perd un de ses membres, les » autres professeurs composent en totalité, ou en très- » grande majorité, le jury de Concours. » En totalité,

jamais. Voici la règle : La Faculté de Paris fournit huit juges, les plus compétents possibles, sur ses vingt-cinq professeurs; ensuite l'Académie de Médecine, ou la Faculté des Sciences, en nomment quatre autres. Donc, *vingt-troisième erreur*.

M. Cousin s'apercevant probablement alors, qu'il ne connaît pas la place, et ne sachant par où l'attaquer, se jette sur la Faculté des Lettres, puis sur la Faculté des Sciences, où il n'y a pas de concours de professeur à critiquer. Cette manière de combattre n'est ni méthodique, ni lumineuse, ni féconde en conséquences justes et décisives. Qu'importe! Elle a de l'imprévu, de la soudaineté; c'est de l'art, et on ne doit rien demander de plus à un grand artiste. Mais ce n'était là qu'une escarmouche : l'ignorance des lieux avait éloigné M. Cousin; une antipathie malheureuse contre le Concours l'a ramené sur l'incompétence des jurys de concours de la Faculté de Médecine, et lui a fait proposer un amendement qui viole les principes de la compétence d'une manière bien plus grave que les dispositions qu'il remplace. A dire vrai, en agissant ainsi, l'illustre orateur ne reste pas dans l'immobilité des bornes, il fait du progrès, mais à reculons. Ainsi, il attaque le jury de Concours des quatre chaires accessoires : des chaires de physique, de chimie organique, de chimie inorganique et de botanique médicales, comme étant formé de juges dont la « *majorité est demeurée à des juges incompétents.* » (Moniteur du 17 juin, *page* 1600.) 1° Remarquons qu'il s'agit ici de sciences appliquées. Qui donc jugerait les applications à la médecine, à la chirurgie, à l'hygiène? Serait-ce des physiciens, des chimistes et des botanistes, étrangers à ces trois arts, ou des médecins et des chirurgiens? Ces derniers ne sont donc pas incompétents. — *Vingt-quatrième erreur.*

2° Mais les juges proposés par le noble Pair, sont-ils aussi compétents? Dans les jurys actuels, la science de la chaire accessoire mise au Concours est représentée par quatre juges au moins, sur douze, c'est-à-dire un tiers; la médecine, la chirurgie et l'hygiène par les deux tiers. C'est trop, dira-t-on. — Mais alors voudrait-on qu'il y eût égalité entre les juges de la Faculté qui se recrute et qui a

un grand intérêt à le bien faire, et les juges étrangers à la Faculté qui n'ont aucun intérêt à son illustration et à sa gloire, et qui pourraient bien en avoir d'opposés.

Dans la proposition de M. Cousin, la Faculté, l'Académie des Sciences et l'Académie royale de Médecine présenteraient chacune deux candidats, et le ministre choisirait et nommerait le professeur parmi les candidats présentés. Supposons maintenant qu'il s'agisse de remplacer un professeur de physique. Admettons que la Faculté de Médecine n'ait pas de juge compétent pour la physique, puisque son unique professeur de physique serait à remplacer. L'Académie des Sciences aurait sa section de physique, c'est-à-dire six membres sur soixante-cinq; l'Académie de Médecine, sa section de physique médicale, c'est-à-dire, lorsqu'elle sera réduite à cent, cinq sur cent. Ainsi, tandis que dans un jury de Concours le nombre des juges de physique pure est de quatre sur douze, c'est-à-dire d'un tiers, dans le jury proposé par M. Cousin, il est de onze sur les 165 membres des deux Académies, c'est-à-dire d'un quinzième, c'est-à-dire quatre fois moindre pour la physique. Donc, *vingt-cinquième erreur.*

3° Mais ce n'est pas tout. Comme la nomination est remise entre les mains d'un pauvre aveugle, le ministre, bien plus incompétent encore, qui sera obligé de choisir à tâtons parmi les six, les quatre ou les trois candidats présentés, l'opération est livrée au hasard des mouvements de son bâton soumis à toutes les impulsions et à tous les tiraillements de l'intrigue. Donc, *vingt-sixième erreur.* M. Cousin parle, il est vrai, de la responsabilité nécessaire du ministre; mais une responsabilité sans garantie est une dérision, et d'ailleurs on en connaît par expérience la valeur.

4° Il y a quelque chose de beaucoup plus grave encore. Le noble Pair, en attaquant la compétence des jurys de Concours dans la composition des jurys destinés aux quatre chaires accessoires de la Faculté, a-t-il fait preuve d'impartialité et d'équité? Pourquoi s'est-il attaqué aux jurys nécessairement les plus imparfaits, parce que la composition en est le plus difficile? Pourquoi n'a-t-il pas avoué que

si les jurys étaient imparfaits pour ces quatre chaires accessoires, ils étaient bien meilleurs pour les vingt-deux autres chaires, c'est-à-dire pour les plus nombreuses et les plus importantes d'une Faculté de Médecine? En effet, les autres chaires étant plus essentiellement, ou même essentiellement médicales et chirurgicales, il a été beaucoup plus facile d'y multiplier les hommes les plus compétents. Aussi, dans les jurys de ces chaires compte-t-on jusqu'à huit, dix chirurgiens, huit, dix médecins pour juges, sur douze, suivant que le Concours est chirurgical ou médical. On suit ici la règle de la compétence dans toute sa rigueur, parce que le chirurgien n'a plus une compétence assez spéciale pour choisir entre des médecins très-distingués, et qu'il en est de même des médecins à l'égard des chirurgiens.

Or comment M. Cousin, qui trouve absurde, et avec raison, que des professeurs de physique, de chimie, etc., *soient chargés d'apprécier la capacité mathématique des candidats à la Faculté des Sciences*, a-t-il pu proposer de faire présenter à vingt-deux chaires essentiellement médicales ou chirurgicales, aux chaires les plus importantes de la Faculté de Médecine, par cinquante-neuf membres de l'Académie des Sciences étrangers à la médecine, contre trois médecins et trois chirurgiens, et par une foule de membres de l'Académie de Médecine, qui, comme pharmaciens, chimistes ou vétérinaires, ne sauraient être non plus, d'après les principes mêmes de M. Cousin, regardés comme réellement compétents? Donc, *vingt-septième erreur.*

Comment se fait-il que l'illustre rapporteur, M. le comte Beugnot, ait vainement démontré ces énormes contradictions dans un discours plein d'éloquence et de raison, fondé sur une connaissance exacte des faits!

SEIZIÈME OBJECTION. — « Ou bien il faut soutenir que » tous les professeurs d'une Faculté de Médecine *sont également capables de toutes les chaires*, ou il faut avouer » que le défunt seul pourrait désigner son successeur en » parfaite connaissance de cause. » M. Cousin aurait bien

dû appliquer son raisonnement à l'Académie des Sciences, où il n'y a que trois juges compétents en médecine, et trois juges compétents en chirurgie sur soixante-cinq membres. Il aurait bien dû nous prouver surtout que les soixante-cinq membres de l'illustre Académie *sont également capables de toutes les chaires d'une Faculté de Médecine. — Vingt-huitième erreur.*

Dix-septième objection. — « *Tout le monde convient que* » *la clinique est la médecine tout entière, et que les chaires* » *de clinique constituent par excellence l'enseignement mé-* » *dical.* »

L'illustre M. Cousin s'en rapporte ici encore à la déesse dont il a fait son idole, à la renommée, à ce qu'il lui a entendu dire. Je me retrouve donc encore, face à face, avec cette puissance équivoque. J'ai déjà eu occasion d'en parler d'une manière générale, je suis heureux de pouvoir maintenant peser la vérité et la justesse de ses oracles, à l'occasion d'un fait particulier.

1° « Tout le monde convient que la clinique est la » médecine tout entière. ». Voici, je crois, des raisons qui prouvent que cette assertion est un préjugé. La médecine est un art immense qui exige d'abord des connaissances d'anatomie, de physiologie, d'hygiologie, de pathologie, de physique, de chimie, etc., sans lesquelles on ne peut suivre des cours de clinique avec un avantage réel, et comprendre ce que les maîtres y démontrent. Il en résulte que ces connaissances multipliées, indispensables, font partie de la médecine, et en font une partie très-considérable, qui prend plus de la moitié du temps des études. Donc, les cours de clinique ne constituent pas la médecine tout entière. Voilà, je crois, une *vingt-neuvième erreur.*

2° Les chaires de clinique forment-elles par excellence l'enseignement médical? Voyons si ce second oracle, tant de fois répété, est plus vrai que le premier? Il y a des maladies très-communes qu'on voit fort souvent; des maladies médiocrement communes que l'on observe de temps en temps; des maladies rares qu'un praticien ne rencontre quelquefois pas dans quarante ou cinquante ans de pra-

tique; enfin il est des maladies très-rares qu'on ne voit pas toujours dans le cours d'un siècle, le choléra épidémique par exemple. En conséquence, un élève laborieux qui suit tous les matins une clinique, ne voit guère que des maladies très-communes, ou médiocrement fréquentes; fort peu de maladies rares, et presque point de ces maladies qu'on ne rencontre pas une fois dans un siècle.

Les cours de clinique sont donc incomplets déjà sous le rapport du *nombre* des maladies qu'on peut y étudier, mais ils le sont bien davantage sous le rapport du nombre de leurs formes ou de leurs variétés. En effet, les maladies en offrent de considérables et d'excessivement multipliées par les différences de leurs causes, de leurs altérations matérielles, de leurs symptômes, de leur marche, de leurs terminaisons, et de ces différences résultent des modifications considérables dans le diagnostic, dans le pronostic et dans le traitement. Or, comme ces variétés se retrouvent dans les divers cas particuliers; comme elles sont excessivement nombreuses; comme les deux ou trois ans d'études cliniques des élèves doivent se partager entre des cliniques internes et externes, entre des cliniques d'accouchement, de maladies de peau, de maladies des enfants, etc.; comme ces élèves ne peuvent guère suivre qu'une clinique dans chaque matinée, il en résulte qu'ils ne peuvent voir qu'un très-petit nombre de variétés de la même maladie, et que l'enseignement clinique est très-borné, très-circonscrit.

Mais ce qui rend cet enseignement plus incomplet encore, c'est que les méthodes et les procédés de traitement sont aussi très-nombreux et très-variés; que l'élève ne peut suivre longtemps plusieurs maîtres différents, et qu'il ne peut apprendre et juger les diverses méthodes de traitement.

Les cours de clinique sont plus imparfaits d'ailleurs que les autres par plusieurs causes que je me borne à indiquer. C'est que les leçons en sont généralement et forcément très-abrégées pour que le professeur puisse parler de la plupart des affections de ses malades; c'est qu'elles sont presque toujours improvisées, et par suite moins métho-

diques, moins profondes et moins savantes que des leçons préparées; c'est qu'elles sont ennuyeuses par leurs incessantes répétitions; c'est enfin qu'elles ne sont point systématisées. Aussi on n'imprime guère de leçons cliniques telles qu'elles ont été prononcées.

La conclusion de tout cela, c'est que l'enseignement clinique n'a de valeur que parce qu'il montre plus ou moins bien un très-petit nombre des faits dont il parle, mais il est, sous tous les autres rapports, le dernier des enseignements. Enfin, comme cet enseignement n'embrasse ni l'anatomie, ni la physiologie, ni l'hygiologie, ni même toute la pathologie, ni toute la thérapeutique, c'est une grande faute de dire que les chaires de clinique sont l'enseignement médical par excellence. C'est une *trentième erreur*, et une erreur pleine de conséquences dangereuses.

Voici, en effet, les conséquences que les élèves tirent de cet axiôme; car l'homme est toujours habile logicien quand il s'agit de tirer une conséquence qui lui plaît. Les élèves se disent donc: Si l'enseignement clinique est tout, s'il suffit pour être médecin ou chirurgien, nous n'avons que faire des autres. A quoi bon, par conséquent, nous empoisonner dans les amphithéâtres d'anatomie, pâlir sur les livres de physiologie, de pathologie, etc., qui embrassent tant de savantes et si ennuyeuses inutilités pour la pratique! suivons les cliniques, c'est le plus charmant des cours, il ne prend que la matinée, et laisse tout le reste du jour pour s'amuser. D'ailleurs, on n'y est pas claquemuré, immobile et silencieux comme dans un autre cours. On se promène, pendant la visite, dans les salles de l'hôpital, parce qu'il n'y a guère qu'une trentaine d'élèves qui puissent approcher du même malade à la fois. Pendant ce temps, les autres parlent de politique, de philosophie, voire même de médecine et de chirurgie.

On doit comprendre, par ce petit exposé, le danger qu'il y a de répéter aux élèves que la clinique est toute la médecine, et que c'est le cours le plus important. Il faut leur répéter sans cesse, au contraire, qu'on ne peut être ni médecin, ni chirurgien, sans être à la fois savant théo-

ricien et praticien exercé, c'est-à-dire, sans avoir étudié profondément la théorie enseignée dans les livres et dans les leçons, et suivi le plus possible les cliniques des hôpitaux. Mais, comme on ne peut voir que très-peu de choses dans les cliniques, comme on ne peut y apprendre, en trois ans, qu'une excessivement petite fraction de l'art, il faut insister beaucoup pour leur faire savoir que l'art ne se trouve complètement que dans les livres; et que c'est toujours là le plus considérable, le plus riche des enseignements, parce que c'est celui des médecins distingués de tous les temps, de tous les lieux, pesé, vérifié, confronté et discuté par une foule d'autorités.

Nous avons été bien long sur cette question, mais l'illustre M. Cousin a exercé une si grande influence sur la Chambre des Pairs, qu'il était indispensable d'entrer dans quelques détails. Et puis, il nous a tellement abaissés, humiliés, en nous traitant à tout propos, nous autres gens de Concours, de *médiocrités, de médiocrités bien dressées; de médiocrités que la gloire n'a pas visitées*, qu'il est bien permis à des hommes de cœur de se sentir blessés par tant d'outrages, et de renvoyer la leçon à ceux qui en ont un si grand besoin!

DIX-HUITIÈME OBJECTION. — « *En fait de clinique, le Concours est nul ou impossible.* » Il paraît alors que les médecins et les chirurgiens s'en sont fait une bien fausse idée, car c'est sur les épreuves de clinique qu'ils comptent le plus pour distinguer la valeur des candidats, dans un Concours de chirurgie ou de médecine. Mais il est possible qu'ils se trompent contre l'honorable M. Cousin. Il a une si grave autorité *en clinique*, que sur ce terrain je ne me sens pas trop rassuré; n'importe! je tiendrai ferme.

L'illustre philosophe commence par appeler l'attention « *sur un humble raisonnement qu'il tient comme irréfutable.* » Voilà un humble raisonnement quelque peu superbe, voyons s'il est aussi irréfutable!

RAISONNEMENT DE M. COUSIN. — « *Si la maladie est très-* » *simple, si ses caractères sont évidents, si le traitement à* » *y appliquer est certain, l'épreuve est vaine.* »

L'épreuve ne peut être vaine entre des hommes d'un talent inégal. En effet, en clinique on doit toujours comparer la simplicité d'un cas actuel avec la complexité qu'il offre dans d'autres circonstances. On peut toujours comparer et discuter, à l'occasion du traitement, les différentes méthodes proposées à différentes époques par différents auteurs, etc. A l'aide de ces deux ressorts et de quelques autres, on peut toujours faire une bonne leçon, si l'on est capable. Donc l'humble raisonnement que le noble Pair croyait irréfutable, a perdu l'une de ses deux qualités, son irréfutabilité. Donc, *trente-unième erreur.*

Mais ce n'est pas tout : comme dans une épreuve clinique on présente souvent aux candidats deux malades pour leur leçon, on doit avoir le soin, et on l'a ordinairement, que l'un des deux offre un sujet facile et l'autre un sujet difficile. Enfin, on a encore le soin d'égaliser, autant que possible, les sujets de leçon entre les différents candidats. Il en résulte que les objections de M. Cousin sont également inapplicables aux cas simples et faciles et aux cas compliqués, douteux et difficiles.

Dix-neuvième objection. — M. Cousin s'imagine qu'un candidat doit toujours *prendre son parti*, en un quart-d'heure, et dire le nom de la maladie qu'on lui présente et le traitement qu'elle réclame. Mais il ne doit en agir ainsi que lorsque la chose est possible, et qu'il n'y a pas à hésiter. Plus d'un candidat s'est perdu en manifestant de l'assurance, là où il fallait douter. Ainsi le noble Pair nous enseigne qu'il faut douter en médecine, comme si la maxime du doute n'était pas écrite en médecine, par Hippocrate, bien avant de l'avoir été dans la philosophie! Qu'est-ce donc que l'*Experientia fallax? — Trente-deuxième erreur.*

Vingtième objection. — « *L'institution du Concours est » condamnée en France et en Europe par les hommes les » plus éminents de la science médicale.* » C'est bien là une assertion sans preuves. Et puis de quels hommes éminents parle-t-on? Est-ce de médecins qui ont enseigné et prati-

qué le Concours, d'hommes compétents, enfin? Mais les trois Facultés de Médecine de France se sont prononcées pour le Concours. Cependant M. Cousin a plusieurs fois insinué qu'elles étaient contraires à cette institution. Donc, *trente-troisième erreur*. Quant aux hommes éminents du reste de l'Europe, à défaut de renseignements positifs sur leur opinion, je ferai seulement une petite remarque.

Toutes les nations qui s'occupent de sciences envoient un nombre considérable d'élèves à la Faculté de Médecine de Paris, et il n'y a pas d'années que ces élèves, Anglais, Allemands, Italiens, etc., ne viennent réclamer de nous des certificats d'assiduité à nos cours, parce que ce sont des titres estimés ou exigés dans leur pays. Or, comme plus de la moitié des professeurs de la Faculté actuelle ont été nommés par Concours, ne semble-t-il pas que les professeurs nommés par Concours sont plus en honneur dans l'esprit des nations civilisées que dans celui de M. Cousin!

A cette petite remarque, je demanderai la permission d'ajouter une petite question : l'Europe envoie-t-elle ses élèves à la Faculté des Lettres pour y étudier la philosophie? On m'assure que cela n'a pas plus lieu aujourd'hui qu'au temps où M. Cousin y professait. Pourquoi donc ce contraste? Si d'ailleurs on n'a point encore étendu le Concours aux institutions médicales chez les nations étrangères, les applications qu'elles en ont fait à diverses institutions d'administration, celles qu'on en fait en France, ne permettent pas de douter de l'immense extension du Concours par les progrès de la civilisation.

VINGT-UNIÈME OBJECTION. — « *Il faut concourir, mais par* » *les travaux, par les écrits, par les succès de toute sa vie.* » Mais c'est précisément ce qui se fait aujourd'hui dans nos concours; seulement des épreuves spéciales d'enseignement sont ajoutées aux épreuves de toute la vie. Or la sagesse des nations ne proclame-t-elle pas que deux preuves valent mieux qu'une seule. — *Trente-quatrième erreur.*

D'ailleurs rejeter des épreuves d'enseignement parce que quelques hommes refusent d'être *éprouvés*, n'est-ce pas heurter le sens commun? N'est-ce pas faire pressentir les

motifs intéressés des calomnies persévérantes de certaines personnes puissantes, contre une institution qui les empêche de s'emparer de toutes les places scientifiques pour les distribuer à leur gré? Que le gouvernement y prenne garde, il y a là un danger aussi grand pour lui que pour les sciences!

VINGT-DEUXIÈME OBJECTION. — « *L'enseignement n'est pas » un métier où bien penser et bien dire soient séparés : en » général, quiconque possède à fond une matière l'expose » clairement et avec ordre.* »

Ces assertions sont tellement contraires à la vérité, et l'*incapacité professorale* d'hommes très-distingués d'ailleurs, est un fait si connu, que M. Cousin laisse échapper une excuse qui trahit la vérité : « *Un Professeur n'est pas » tenu d'être un orateur.* » Au reste, il suffit d'assister à certaines leçons pour se convaincre de la légitimité de notre assertion.

Vainement on invoque avec assurance les noms d'hommes célèbres, morts ou vivants, pour prouver que l'élection et la présentation donnent des résultats supérieurs à ceux du Concours. Tout ce que l'on dit à cet égard prouve une grande légèreté dans ces assertions, ou un profond mépris pour la vérité.

On peut dire, sans manquer aux convenances, que parmi les hommes fort distingués qui arrivent au professorat sans Concours, il en est peu qui soient capables de bien enseigner, parce qu'ils négligent l'art de professer, et ne le possèdent que lorsqu'ils en sont naturellement doués. Je crois devoir dire encore, dans l'intérêt de la vérité et du perfectionnement des institutions de mon pays, que dans l'ancienne faculté, en février 1817, sur vingt-trois professeurs, dont deux seulement étaient nommés par Concours, il y en avait jusqu'à treize qui ne professaient pas, ou qui professaient très-mal, et à peu près dans le désert. J'ai vu des établissements recrutés par les mêmes moyens offrir une misère de professeurs plus grande encore. J'ai entendu des professeurs doués d'ailleurs d'une grande intelligence et d'un savoir considérable, dire, dans l'embarras

de leur élocution, ce qu'ils ne voulaient pas exprimer, par exemple que le cochon avait des pensées mélancoliques, puis s'embrouiller tellement dans les leurs, qu'ils éprouvaient un étourdissement, et échappaient à la situation la plus pénible pour eux et pour l'auditoire par une sorte d'évanouissement réel ou simulé. J'ai vu un homme du plus haut mérite, prouvé par un ouvrage de génie, un homme d'un nom glorieux, respectable et respecté, membre de l'Académie des Sciences, enseigner publiquement, à la Faculté de Médecine, une science sur laquelle il ne pouvait être que très-faible, parce qu'il fallait être médecin praticien, et qu'il ne pratiquait pas la médecine. Ce professeur ne pouvant parler d'abondance, ne lisait qu'avec difficulté des leçons auxquelles assistaient cinq ou six élèves, dans un amphithéâtre qui en contient jusqu'à mille. J'en ai vu un autre qui était plus remarquable encore. Il avait perdu la voix, et il faisait lire ses cahiers assez mal rédigés, par un gascon, à voix accentuée et obscure, qui n'ajoutait rien d'éclatant à ce ridicule enseignement.

Je ne finirais pas si je voulais décrire ici tous les cours grotesques que j'ai vu faits par des hommes fort distingués d'ailleurs. L'enseignement les rappetissait, les abaissait bien au-dessous d'eux-mêmes, et quelquefois les dépréciait par le ridicule. Mais, chose beaucoup plus singulière ! j'ai vu un professeur de chirurgie très-érudit, qui écrivait bien et parlait avec autant d'esprit que de grâce et de facilité dans un salon, dans une Académie, à la Cour même. Tout portait à croire qu'un homme doué de facultés intellectuelles aussi appropriées à l'enseignement public aurait été naturellement un professeur très-distingué, mais il ne faisait jamais de cours. Il avait cultivé une étroite spécialité chirurgicale, et on pensait qu'il devait y être d'autant plus savant. Un professeur, son collègue, à la même chaire, qui, jeune alors, avait infiniment moins de *renommée*, et faisait à lui seul le cours de chirurgie tout entier, offrit, une année, à l'homme au grand nom de traiter la partie qu'il avait cultivée spécialement. Le savant spécial accepte, et, malgré son esprit, son érudition, sa parole facile, sa réputation considérable et le titre de membre de l'Académie

des Sciences, dès la troisième leçon, il perd le nombreux auditoire que lui avait laissé son collègue, et il échoue au point d'abandonner la partie, après quelques leçons décousues, sans ordre et sans méthode.

M. Cousin dit que la clarté et l'ordre suffisent dans l'enseignement. Mais ce ne sont pas des qualités si communes que personne n'ait rien à désirer à cet égard. Est-ce que nous avons oublié le temps où de malins journaux proposaient une récompense honnête à ceux qui pourraient expliquer les énigmes de certains professeurs, et admettaient les professeurs eux-mêmes à concourir.

Quand on n'accouche pas d'un mot par minute ; quand on se reprend à cinq ou six fois pour achever une phrase mal commencée, et dont les membres mal unis se traînent péniblement et par soubresauts, comme les tronçons incomplètement séparés d'un serpent rompu, suffit-il d'être clair et méthodique? Mon Dieu ! il y a un cas où la clarté et l'ordre ne sont pas même nécessaires, c'est quand, soit par paresse, soit par impuissance, le professeur ne fait pas de cours du tout. Alors, il suffit d'une grande renommée qui restera d'autant plus inviolable, que le héros se fera moins entendre, et épaissira davantage les ténèbres autour de lui. Donc, *Trente-cinquième erreur.*

M. Cousin ne craint pas d'opposer nominativement les professeurs les uns aux autres, la liste des professeurs actuels de la Faculté, nommés par élection ou présentation, à la liste des professeurs actuels, nommés par le Concours. Il déclare la première beaucoup supérieure à la seconde. On pense bien que je ne discuterai pas cette assertion, mais je ferai quelques remarques qui suffiront pour montrer avec quelle légèreté l'illustre philosophe l'a avancée et soutenue, et combien il lui serait difficile de la prouver. Sur les dix professeurs qu'il cite, six ont été nommés par présentation à des chaires différentes de celles qu'ils occupent aujourd'hui ; s'ils le méritaient par leurs titres à la chaire que leur a donnée la présentation, pourquoi l'ont-il changée? S'ils ne méritaient pas cette chaire, pourquoi la présentation la leur a-t-elle donnée? Parmi les six professeurs dont je viens de parler, trois ont été

nommés pour s'être rendus célèbres dans la science qui se rapportait à leur chaire, et qu'ils n'enseignent plus actuellement. Trois autres ont été appelés à des chaires différentes de celles auxquelles ils étaient préparés par leurs études.

Ainsi, sous le règne de ce mode de nomination, les hommes supérieurs dans une science sont, à tout instant, nommés pour en enseigner une autre qu'ils n'ont pas même cultivée et pour laquelle ils ne pourraient pas même se présenter au Concours. Par la même raison qu'il suffit d'être distingué dans une science quelconque pour obtenir une chaire à laquelle on n'est point préparé, il suffit même de n'en connaître aucune pour arriver à toutes les chaires. Je n'en citerais pas d'exemple, aujourd'hui vivant à la Faculté; mais je n'aurais pas besoin de remonter plus haut qu'au temps de la restauration pour en trouver plusieurs. Sous le règne du Concours conquis, en 1830, à une époque de progrès, tous ces abus deviennent impossibles, et, par respect pour les droits des candidats en expectative, les permutations de chaires sont très-restreintes. Elles sont fixées à quelques chaires dont les sciences sont très-analogues, en sorte que l'intérêt de l'enseignement est assuré et que les droits des candidats n'en sont pas sensiblement lésés. Ainsi, en définitive, quoique tous les hommes cités par l'illustre M. Cousin soient en effet très-distingués, comme plusieurs ont été appelés par la présentation à des chaires pour lesquelles ils n'étaient point préparés par leurs travaux; comme d'autres ont été mal à propos déplacés par des permutations de chaires si logiquement faciles sous le régime de la présentation, il en résulte que la liste de professeurs qu'il a cités pour justifier la présentation, en est une sanglante critique. S'il ne connaissait pas les faits que je viens de révéler, il a parlé avec une légèreté extrême. S'il les connaissait.... Mais je ne puis le croire.

Lui opposerai-je maintenant la liste des professeurs nommés par Concours, et dont il a parlé avec tant de dédain? Je ne le ferai pas; j'aurais trop d'avantages..... Et puis, je suis las de combattre un homme de mérite

dont j'estime les grands talents, et dont j'aimerais mieux avoir à louer les travaux littéraires qu'à en disséquer les erreurs. Aussi j'ai hâte d'en finir avec la pénible tâche que je me suis imposée par devoir. Je vais donc abréger pour terminer.

Vingt-troisième objection.—*Pour encourager* un homme supérieur *qu'on désirait voir arriver au professorat... on n'a pas trouvé d'autre moyen que de lui assurer en quelque sorte d'avance le prix du combat.* (Moniteur du 17, p. 1600.) — 1° L'illustre M. Cousin tranche ici, comme d'habitude, la question à prouver : la supériorité de l'homme dont il parle. Or, cette supériorité est très-souvent fausse ou douteuse. 2° Mais parce qu'il est trop vrai que des hommes puissants, entraînés par la renommée d'un homme, par leur amitié pour lui, par la haute estime qu'ils en ont conçue, ou seulement par les hautes positions médicales qu'il occupe, usent et abusent de leur influence; parce qu'il est trop vrai qu'ils intriguent et violent les principes d'équité du Concours pour favoriser un homme qui ne veut pas descendre dans la lice, doit-on en conclure qu'il faut détruire le Concours? Mais alors, pour être conséquent, on ne devrait jamais faire aucune nomination de professeur, la justice ne devrait jamais rendre d'arrêt, car dans tous ces cas l'intrigue s'agite et se remue, d'autant plus que les candidats ou les justiciables sont plus élevés, et ont des amis plus considérables. Comme le Concours apporte de puissants obstacles à ces intrigues passionnées, à ces admirations, à ces appréciations toujours plus ou moins aveugles et souvent intéressées, il faut conserver précieusement au contraire une institution qui oppose une digue salutaire au débordement des intrigues les plus déplorables.

Vingt-quatrième objection. — « *L'appréciation des titres antérieurs.... est juste le contraire du Concours.* » (Moniteur, p. 1600.) Mais l'illustre M. Cousin a dit, p. 1429, dans la même discussion : « *Oui, il faut concourir.... mais par les travaux, par les écrits, par les succès de toute sa*

» *vie : voilà le véritable Concours.* » Et aujourd'hui il nous affirme, avec non moins d'assurance, que *c'est le contraire du Concours.*

En définitive, concourir est courir avec un ou plusieurs rivaux pour obtenir par la supériorité le prix du Concours ; or, tout ce qui peut manifester cette supériorité doit être consulté par des juges raisonnables et justes. Voilà le principe du sens commun, et il vaut mieux que les principes contradictoires que j'ai le regret de signaler.

VINGT-CINQUIÈME OBJECTION. — Quelquefois au Concours « *ce n'est pas le plus savant que l'on nomme... C'est un* » *homme de mœurs douces et polies, qui est incapable d'of-* » *fusquer ses confrères de sa gloire.* » M. Cousin sait que ce reproche applicable à tous les modes de nomination ne s'applique jamais avec plus de justesse qu'aux corps savants qui se recrutent par eux-mêmes et par élection ou par présentation. Donc, *trente-sixième erreur.*

VINGT-SIXIÈME OBJECTION. — « *Depuis dix-sept ans que je suis membre du Conseil de l'Instruction publique, il s'est passé bien peu d'années sans que... nous n'ayons eu à remanier le règlement du Concours.* »

1° Ce fait prouve que ce règlement est difficile à établir, mais il ne prouve pas qu'il soit plus difficile à faire que les lois et les règlements qui président aux jugements des tribunaux.

2° Il prouve encore que les membres du Conseil, malgré leurs grandes et incontestables lumières en littérature, en chimie, en mathématiques, etc., n'étaient pas très-éclairés sur la tâche, en partie médicale, qu'ils avaient à remplir, car ils ne s'y seraient pas repris à tant de fois.

Je n'en suis pas étonné d'ailleurs, quand je songe qu'avant la modification apportée par M. le comte de Salvandy à la composition du Conseil, on n'y trouvait pas un médecin ou un chirurgien praticiens, ni peut-être un membre qui eût acquis l'expérience du Concours *comme candidat*, et *comme juge*. Or, il faut avoir été soumis aux institutions de justice pour en bien apprécier la valeur. Le juge qui

ne souffre pas des défauts d'une institution, ne les sent point, comme le justiciable qu'elle blesse; donc, mauvaise objection; donc, *trente-septième erreur.*

Vingt-septième objection. — Néanmoins, pour prouver encore l'impossibilité de réglementer le Concours, M. Cousin continue : « *Combien de fois, dans le Conseil de l'Instruction publique, avec mes savants collègues, et avec l'assistance du doyen de la Faculté de Médecine, n'avons-nous pas agité ce problème!* (de réglementer le Concours de clinique) *et toujours nous avons été obligés de l'abandonner.* » A entendre l'honorable Pair, on croirait que ses honorables collègues étaient des médecins ou chirurgiens praticiens, des cliniciens; mais il n'y en avait pas un parmi eux, ainsi que nous l'avons dit, et s'il en existe un depuis quelques mois, il est seul. Or, lorsqu'on n'a qu'un homme à consulter, on ne peut avoir qu'un avis, et jamais de discussion éclairée. Donc, l'objection est nulle comme toutes les autres ; donc, *trente-huitième erreur!* Mais à quoi bon compter encore des erreurs qui se multiplient sans fin! Ce serait une puérilité que de continuer davantage.

Vingt-huitième objection. — « *J'ai eu dans ma jeunesse le spectacle d'un Concours à la Faculté des Sciences de Paris. Quelles scènes! quels excès de langage! M. Cuvier présidait: sa figure était empreinte d'une douleur profonde. C'est là que j'ai formé mon opinion sur le Concours.* » M. Cousin avait alors dix-neuf ans, et la grande expérience d'un homme de dix-neuf ans qui n'a pas encore vu le monde. Mais il avait vu la figure de Cuvier empreinte d'une douleur profonde, il avait eu le spectacle de *quelles scènes!* de *quels excès de langage!* C'était à l'occasion d'un Concours d'anatomie comparée. Il n'avait pas dû y comprendre grand'chose, car je ne le crois pas très-savant sur le sphénoïde, les vertèbres et la rotule, ni sur l'organisation des articulés ou des radiaires. N'importe! Tout cela prouve suffisamment la maturité, la sagesse de l'opinion de M. Cousin. Néanmoins, je m'étonne qu'avec son opinion et son expérience de dix-neuf ans, il ait entraîné la noble Chambre.

VINGT-NEUVIÈME OBJECTION. — On a cité la nomination de Dupuytren en faveur du Concours, mais par cela même qu'elle a été frauduleuse, quel que fût le talent de Dupuytren, comme professeur et comme praticien, je me serais bien gardé de me servir de cet argument en faveur de la noble institution. Je m'attendais donc à voir invoquer des fraudes coupables, aujourd'hui connues, pour montrer que les formes si sévères du Concours peuvent être violées, et qu'il n'offre pas plus de garanties que l'élection ou la présentation. Au lieu de cela, que fait M. Cousin? Il prétend, contrairement à ce qui est arrivé, que Dupuytren éprouva échec sur échec, parce que cela prouverait beaucoup contre la valeur des épreuves de Concours, car Dupuytren professait bien. Ensuite, il raconte comment Dupuytren n'ayant pas achevé sa thèse à l'époque voulue par les règlements, on prétexta un accident d'imprimerie, pour donner à Dupuytren le temps d'achever sa thèse. — « C'ÉTAIT, DIT M. COUSIN, UN MENSONGE, CHACUN LE SAVAIT, MAIS SANS CE MENSONGE, ET SI LA RÈGLE DU CONCOURS ÉTAIT OBSERVÉE, DUPUYTREN ÉTAIT ÉLIMINÉ. » C'était un mensonge! c'était un faux témoignage de la part d'un libraire, d'un imprimeur, intéressés à le commettre, de la part des ouvriers qui l'attestèrent par écrit, de la part de quelques juges peut-être, qui le connurent. Mais il est contraire à la vérité de dire que *chacun le savait*, car si le secret n'eût pas été gardé au moins jusqu'à la nomination, cette fraude n'eût pas été couronnée de succès.

D'ailleurs est-il favorable à la morale d'ajouter, sans un mot de blâme : sans ce mensonge Dupuytren était éliminé? N'est-ce pas une sorte de justification d'un acte déplorable.

TRENTIÈME ASSERTION. — Après avoir si vivement, si injustement, si faussement attaqué les professeurs nommés par Concours, M. Cousin proteste *qu'aucune passion ne l'anime dans la question;* c'est un mal, car s'il eût eu plus d'ardeur pour la vérité, il se serait mieux renseigné et il eût retiré de ses investigations des lumières que M. le comte Beugnot a bien su se procurer. C'est aussi un bien, car il

a donné un drapeau à des calomnies clandestines, auxquelles on n'avait pas daigné répondre jusqu'à ce jour. Mais est-il bien sûr que M. Cousin soit impartial dans la question du Concours? Pour prouver son indifférence, l'illustre philosophe rappelle qu'il a voulu le Concours pour l'agrégation, parce qu'à 25 ans il suffit de donner des espérances. Mais pourquoi donc les agrégés, qui sont chargés comme nous, professeurs titulaires, d'examiner et de juger les élèves, et parfois de nous remplacer dans toutes nos fonctions, doivent-ils arriver par un mode différent de celui qui sert à la nomination d'un professeur titulaire? Il suit donc de la logique de M. Cousin, que pour remplir les mêmes fonctions, il n'est pas nécessaire d'avoir les mêmes qualités, les mêmes talents; qu'il les faut au contraire fort différents? S'il n'a pas d'autres preuves à donner de son impartialité, et il n'en cite pas, n'est-il pas permis de lui demander quelques explications? Pourquoi, par exemple, l'illustre orateur trouvant le champ de la vérité trop étroit, en dépasse-t-il incessamment les limites? Pourquoi, dans l'intention de faire valoir des arguments qui en ont, il est vrai, grand besoin, force-t-il tous les ressorts de la vérité, jusqu'à ce qu'ils craquent de toutes parts? Pourquoi, par exemple, quand il a besoin, pour produire de l'effet, que les candidats au professorat soient très-jeunes, les rajeunit-il à son gré? Pourquoi, lorsqu'au contraire, il a besoin que les candidats soient vieux et respectables, leur donne-t-il à tous, sans hésiter, *vingt ans de considération et de travaux estimés*, qui, ajoutés aux études classiques, élèvent leur âge à un demi-siècle? Pourquoi donne-t-il exclusivement le nom d'hommes supérieurs aux inventeurs? Est-ce pour en faire exclusivement des professeurs, au détriment de l'enseignement? Pourquoi, lorsqu'il veut déprécier un professeur d'un très-grand mérite, nommé par Concours, s'écrie-t-il : Ce n'est pas un inventeur; il voulut être professeur, et il est mort à la peine; sans le Concours, peut-être n'eût-il pas été professeur si vite; mais il eût *laissé une trace plus utile?*

Pourquoi l'illustre orateur, voulant glorifier Sanson, l'entoure-t-il de compétiteurs *indignes d'être ses écoliers*,

sans remarquer qu'en l'élevant ainsi, il le déprécie, car :

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.

Pourquoi traite-t-il *injustement* de médiocrités bien dressées les vainqueurs des Concours, dont il ne peut par lui-même apprécier la valeur ni les travaux? Pourquoi afficher la partialité la plus révoltante en faveur des hommes qui reculent devant le Concours, et le dédain le plus superbe pour ceux qui en affrontent les obstacles? Pourquoi trouve-t-il compétents à l'élection et à la présentation, les juges qu'il proclame incompétents au Concours? Pourquoi, après avoir exigé des travaux originaux, des inventions, de la part des candidats des Concours, dans son discours du 4 juin, se contente-t-il, pour la présentation, dans son discours du 17, *de praticiens qui, sans avoir fait faire de progrès à la science, ont rendu de précieux services au pays?* Pourquoi entasse-t-il erreurs sur erreurs, quand il s'agit des faits; citations fausses sur citations fausses quand il s'agit des personnes? Pourquoi altère-t-il les faits qu'il doit connaître, suivant le besoin qu'il en a pour la thèse qu'il soutient, et, s'il ne les connaît pas, pourquoi en parle-t-il sans s'être bien éclairé? Pourquoi, en un mot, parle-t-il comme un avocat qui emploie tous les moyens propres à servir sa cause, et non comme un législateur impartial qui ne cherche que le triomphe de la vérité? Pourquoi pas un mot de blâme contre la violation frauduleuse des règles du Concours quand il se sert de cette violation pour attaquer cette institution et la faire supprimer? Lorsqu'on est forcé de recourir à de semblables moyens pour faire triompher une cause, n'est-elle pas jugée et perdue sans retour?

En résumé, il y a quatre principaux modes de recrutement des Facultés : 1° la nomination par le ministre; 2° la nomination par l'élection directe; 3° la nomination par l'élection indirecte ou présentation; 4° le Concours.

Les nominations par élection se font mystérieusement, sans garanties contre les affections de famille et de ca-

maraderie, sans protection contre les antipathies de la haine ou contre l'incompétence des juges, et par conséquent sans moralité et avec peu de lumières. Les intérêts scientifiques y sont jugés sans examen obligé et même sans examen possible de la part des juges, sans défense de la part du justiciable, et avec moins de garanties que les intérêts les plus minimes. C'est la barbarie appliquée au jugement des plus nobles intérêts d'une nation civilisée !

La nomination par Concours est faite par un jury compétent qui apprécie d'abord le talent des candidats par lui-même, d'après des épreuves publiques auxquelles il est forcé d'assister intégralement, et qui l'apprécie encore, pour plus de sûreté, par leurs titres scientifiques antérieurs. Cependant M. Cousin, qui n'a étudié le Concours que par quelques-unes de ses faces, s'en est déclaré l'ennemi le plus acharné. Nous le défendons avec la même ardeur, mais éclairé par une expérience beaucoup plus étendue et toute spéciale. Nous le disons donc avec assurance, le Concours n'est pas seulement populaire chez les jeunes docteurs, il l'est pour la majorité du corps médical, parce que le spectacle des grandes luttes plaît à l'humanité, dont il fait battre le cœur et enflamme l'émulation. Il ne repousse pas de l'enseignement public les professeurs supérieurs, en opposant des obstacles à l'envahissement du professorat par les investigateurs incapables d'enseigner. Il rend un grand service aux sciences et aux arts, car lorsqu'on a besoin d'un professeur, il le fait connaître. S'il y a des hommes capables qui fuient les Concours, il y en a davantage encore qui reculent devant l'élection. Et lorsque les hommes que l'on qualifie de supérieurs refusent la lutte pour le professorat, c'est qu'ils ne sont pas aussi certains de leur supériorité que leurs amis. Ils ne sont, d'ailleurs, pas plus insensibles que les autres hommes aux douceurs du triomphe, et la crainte qu'ils ont d'essuyer un échec le prouve assez clairement.

Si les hommes qui reculent devant le Concours se présentent volontiers devant l'élection, c'est qu'ils ont plus de confiance dans leurs protecteurs que dans leurs forces.

Mais s'il n'y avait d'autre voie que celle du Concours pour arriver à l'enseignement public, tous ceux qui aspirent au professorat s'exerceraient et se rendraient à la fois capables de réussir dans les Concours et dans l'enseignement; car l'un prépare et conduit à l'autre. Dire que le Concours favorise la médiocrité, est une inconséquence contraire à la vérité et une injure sans fondement.

Dire qu'il faut avant tout, pour y réussir, de la mémoire et de l'audace, c'est méconnaître à la fois la nature des épreuves du Concours des Ecoles de Médecine et les facultés intellectuelles qu'elles réclament. Le Concours, loin d'ôter au professorat sa dignité, l'élève et l'entoure de l'éclat de la gloire; loin de nuire à l'esprit de recherches, en accordant aux travaux scientifiques originaux la part qui leur est due, excite et pousse à la fois aux investigations qui engendrent les découvertes, aux longues études et aux exercices qui produisent les grands professeurs.

Accumuler erreurs sur erreurs en parlant des personnes comme en parlant des choses; présenter la renommée à l'admiration et au respect des hommes, comme une autorité juste et vraie, ne me paraît pas plus honorable pour la philosophie que favorable à la morale. Attaquer la compétence des jurys pour les remplacer par quelque chose qui n'est pas un jury et qui devient de plus en plus aveugle, c'est marcher à rebours de la civilisation.

S'engager dans le dédale de la clinique sans fil d'Ariane pour se guider, y marcher avec l'assurance et la désinvolture d'un philosophe qui ne doute de rien en pratique, quoiqu'il doute en théorie; trancher avec la suprême autorité d'un grand littérateur qui parle de ce qu'il ne connaît pas assez, mais qui le fait, il est vrai, avec une grâce, un esprit et un talent merveilleux; accabler, contre toute vérité, l'institution du Concours du mépris des hommes les plus éminents de la France et de l'Europe, et se faire donner des démentis, coup sur coup, ne saurait inspirer une grande confiance dans la gravité de ses paroles et la valeur de ses arrêts. Affirmer que bien penser et bien dire ne sont pas des qualités séparées, et néanmoins accuser le Concours de faire battre les hommes supérieurs par les

hommes inférieurs; assurer que le Concours est mauvais pour nommer les professeurs, et excellent pour nommer les agrégés qui en partagent les fonctions et les remplissent même toutes en l'absence du professeur, ne sont-ce pas d'énormes contradictions? Suffit-il enfin, pour faire croire à la vérité de ses assertions, de se poser en juge impartial, quand on a cent fois altéré la vérité, quand on a parlé comme un avocat qui défend sa cause par tous les moyens qu'il croit propres à la servir? Nous ne le pensons pas.

Mais nous ne quitterons pas la plume sans exprimer le regret d'avoir été obligé de dépecer les discours d'un homme éminent, d'un grand écrivain, d'un savant philosophe dont nous admirons le talent. Par quelle fatalité, avec de pareils sentiments, avons-nous été irrésistiblement conduit à le combattre à outrance, quand nous aurions voulu le louer sans réserve ! Mais aussi pourquoi nous a-t-il abaissés si bas, que non-seulement la position n'était plus honorable, mais qu'il était impossible d'y demeurer sans honte.

Paris, le 15 août 1847.

BAR-SUR-SEINE. — IMP. DE SAILLARD.